



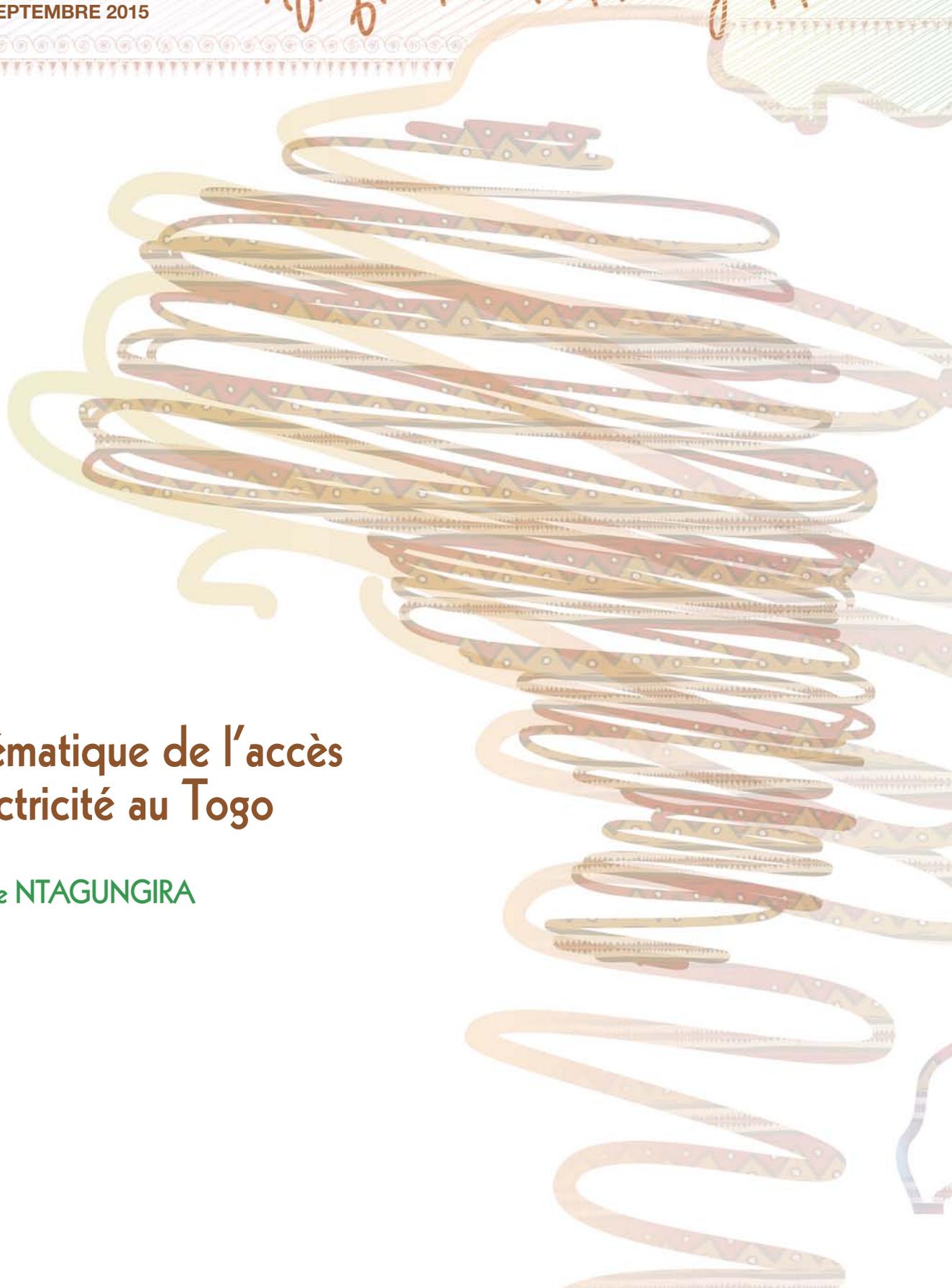
**BAD**  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT

# Afrique de l'Ouest Policy Note

NOTE 03 | SEPTEMBRE 2015

## Problématique de l'accès à l'électricité au Togo

Carpophore NTAGUNGIRA





### Clause de non-responsabilité

Les résultats, interprétations et conclusions présentés dans ce document sont ceux de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du Groupe de la Banque africaine de développement ou de son Conseil d'administration. Lors de l'élaboration du document, tout a été mis en œuvre pour que les informations présentées soient les plus actuelles et les plus précises possibles, et qu'elles soient clairement exprimées. Cela étant, des erreurs peuvent s'y être glissées par inadvertance, et les lois, règles et règlements en vigueur peuvent avoir changé. Le Groupe de la Banque africaine de développement publie ses documents sans garantie d'aucune sorte et décline toute responsabilité quant à leur exactitude ou aux conséquences pouvant découler de leur utilisation.

## TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	8
2	OFFRE D'ELECTRICITE	10
	2.1 Chaîne de valeurs de l'électricité	10
	2.2 Comparaison avec les pays de la région	11
	2.3 Evolution de l'offre	12
	2.4 Parc de production	13
	2.5 Origine de l'offre	14
	2.6 Prix des producteurs d'électricité	16
	2.7 Le transport	17
	2.8 Prix payé par le distributeur	18
3	DEMANDE D'ELECTRICITE	19
	3.1 Réseau de distribution	19
	3.2 Accès à l'électricité	20
	3.3 Répartition géographique de l'électricité	21
4	PRIX DE L'ELECTRICITE	23
	4.1 Fixation du tarif	23
	4.2 Comparaison avec d'autres pays	24
	4.3 Structure du tarif	24
	4.4 Tranche sociale	25
	4.5 Tarification progressive	26
	4.6 Structure de la facture	28
	4.7 Comparaison des factures de douze villes du monde	31
	4.8 Le coût alternatif de l'électricité	33
5	CONCLUSION	36
	BIBLIOGRAPHIE	38
	LISTE DES GRAPHIQUES	
	Graphique 1 Production nationale et consommation d'électricité au Togo (1971-2013)	13
	Graphique 2 Provenance de l'électricité fournie au Togo (2013)	15
	Graphique 3 Prix du producteur de l'électricité (Togo – 2013)	16
	Graphique 4 Prix en gros de l'électricité	18
	Graphique 5 Consommation d'électricité par agent économique	21
	Graphique 6 Chiffre d'affaires réalisé par agent économique	21
	Graphique 7 Répartition du nombre d'abonnés par agent économique	21
	Graphique 8 Tarif en centimes \$/kWh par tranches progressives au Togo (2013)	27
	Graphique 9 Comparaison de factures d'électricité TTC des villes du monde	29
	Graphique 10 Facture d'électricité, août 2014, Schaumburg (Illinois -US)	31
	Graphique 11 Facture d'électricité, août 2014, Lomé (Togo)	31
	Graphique 12 Facture d'électricité, août 2014, Princeton (New Jersey -US)	31
	Graphique 13 Facture d'électricité, août 2014, Bamako (Mali)	31

Graphique 14	Facture d'électricité, août 2014, Rabat (Maroc)	31
Graphique 15	Facture d'électricité, août 2014, Bujumbura (Burundi)	31
Graphique 16	Facture d'électricité, août 2014, Accra (Ghana)	32
Graphique 17	Facture d'électricité, août 2014, Dakar (Sénégal)	32
Graphique 18	Facture d'électricité, août 2014, Trieste (Italie)	32
Graphique 19	Facture d'électricité, août 2014, Abuja (Nigéria)	32
Graphique 20	Facture d'électricité, août 2014, Cotonou (Bénin)	32
Graphique 21	Facture d'électricité, août 2014, Abidjan (Côte d'Ivoire)	32
Graphique 22	Perte de valeur attribuable aux pannes d'électricité (% des ventes)	33

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Parc de production en 2013	14
Tableau 2	Transport de l'électricité vers les clients	17
Tableau 3	Détermination de la couverture des charges	23
Tableau 4	Facture de la tranche sociale de 30 kWh (en FCFA)	25
Tableau 5	Structures tarifaires de l'électricité pour les clients	26
Tableau 6	Paiements et consommation d'électricité par quintile d'abonnés résidentiels (2013)	27
Tableau 7	Fréquence des coupures d'électricité dans une usine du Togo	33
Tableau 8	Part de l'électricité dans le coût de production au Togo (millions FCFA)	34

## Le département de l'Afrique de l'Ouest

Le Département Régional de l'Afrique de l'Ouest de la Banque africaine de développement couvre quatorze pays, du Sénégal au Bénin. Il a pour mission de conduire le dialogue avec ces pays, de programmer les activités dans ces pays et l'allocation des ressources parmi les secteurs d'activité ; de définir les programmes de prêt et de travail pour les pays et la région. Les principales productions du département sont les Etudes économiques et sectorielles, les Stratégies-pays, la revue de la performance des portefeuilles pays, la revue économique des pays, la coordination de la gestion des portefeuilles pays, la contribution aux travaux d'analyse sectorielle, le soutien aux organismes régionaux et la représentation de la Banque auprès des pays et des donateurs.

## La série « Afrique de l'Ouest Policy Notes »

Composante de la stratégie de gestion de la connaissance du département régional de l'Afrique de l'Ouest, la série « Afrique de l'Ouest Policy Notes » s'intéresse aux enjeux de développement qui s'affirment dans la région. La série offre une plateforme aux économistes du département afin qu'ils puissent prendre part à la mission de diffusion de la connaissance de la Banque.

Cette étude a été réalisée par Carphopore Ntagungira (Economiste pays principal BAD - ORWA Togo), avec la participation de Firmin Bri ( Ingénieur sénior de l'énergie, BAD - ONEC, Côte d'Ivoire ) ; Bokar Touré ( Economiste senior de l'énergie, BAD - ONEC, Nigéria ) ; Thierno Bah (Spécialiste principal de l'énergie, BAD - ONEC, Ghana) ; Robil Nassoma (Ingénieur en énergie, Ministère des Mines et de l'Energie, Togo) et Adje Mensah (Ingénieur de l'énergie, Princeton, NJ – US). La supervision de l'étude a été assurée par Emanuele Santi (Economiste régional en chef, ORWA) sous la direction de Janvier K. Litse (Vice-Président ai ORVP), Frank J.M. Perrault (Directeur ORVP) et Serge N'guessan (Représentant Résident TGFO). Le document final a été révisé par Maxime Weigert (consultant, ORWA), Mohamed El Dahshan (consultant, ORWA), Callixte Kambanda (Spécialiste en chef des infrastructures, ICA), Raymond Kitandala (Expert en énergie, ONEC) et Yannis Arvanitis (Economiste pays principal, ORWA). La qualité de l'édition a été assurée par Maxime Weigert (Consultant, ORWA) en collaboration avec Yattien-Amiguet L., (Senior Desktop Publishing Assistant, CERD).

## ABREVIATIONS

<b>ARSE</b>	Autorité de réglementation du secteur de l'électricité
<b>BT</b>	Basse tension
<b>CEB</b>	Communauté électrique du Bénin
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
<b>CEET</b>	Compagnie énergie électrique du Togo
<b>CIE</b>	Compagnie ivoirienne d'électricité
<b>ECG</b>	Electricity Company of Ghana
<b>GRIDCo</b>	Ghana Grid Company Limited
<b>HT</b>	Haute tension
<b>MT</b>	Moyenne tension
<b>PIE</b>	Producteur indépendant d'électricité ou Independant Power Producer (IPP)
<b>PTF</b>	Partenaires techniques financiers
<b>REGIDESO</b>	Régie nationale de production et de commercialisation de l'eau et l'électricité (Burundi)
<b>SBEE</b>	Société béninoise d'énergie électrique
<b>SCANTOGO</b>	Usine de production de clinker au Togo
<b>SCAPE</b>	Stratégie de croissance accélérée, inclusive et de promotion de l'emploi
<b>SNPT</b>	Société nouvelle des phosphates du Togo
<b>TAG</b>	Turbine à gaz
<b>TCN</b>	Transmission Company of Nigeria
<b>TTC</b>	Toute taxe comprise
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest africaine
<b>VRA</b>	Volta River Authority (Ghana)
<b>WACEM</b>	West African Cement (Togo)
<b>WAPCo</b>	West African Gas Pipeline Company
<b>WAPP</b>	West African Power Pool ou Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA)

**C**ette étude montre qu'au Togo, les ménages pauvres qui n'ont pas accès à l'électricité utilisent des sources d'énergie plus chères. Le taux d'accès à l'électricité, estimé à 27% dans le pays, est la conséquence de l'absence d'investissement et de restructuration sur la chaîne de valeurs de l'électricité dominée depuis plus de 35 ans par le secteur public.

**Les métiers de production, de transport, de distribution et de vente de l'électricité ne sont pas assez segmentés pour réaliser des économies d'échelles ni assez concurrentiels pour conduire à plus d'efficacité.** C'est ainsi que de 1971 à 2013, la consommation d'électricité s'est multipliée par neuf et la production seulement par deux.

**L'application d'un prix de vente de l'électricité inférieur au coût de production locale mais en même temps supérieur au prix de l'électricité importée reste un grand défi à relever.** Une réforme structurelle et en profondeur sur toute la chaîne de valeurs de l'électricité, y compris la participation du secteur privé, permettra d'avoir une meilleure lisibilité sur la rentabilité des différents métiers de l'électricité. Ces restructurations déboucheront sur d'autres mesures idoines pour la production de l'électricité en grande quantité et aux meilleurs coûts afin d'augmenter le niveau d'accès.

**Dix bougies dégagent un kWh d'énergie, pour un coût d'environ 1\$, soit environ 5 fois plus cher que l'électricité vendue au Togo. La bougie devenue plus chère n'a pas quitté le foyer du pauvre comme source d'éclairage.**

Le pionnier de l'électricité Thomas Edison (1847-1931) avait prédit qu'il rendrait l'électricité si bon marché que seuls les riches pourront se payer le luxe d'utiliser des bougies. Effectivement, depuis bien longtemps la bougie est devenue plus cher que l'électricité. Dix bougies dégagent un kWh d'énergie, pour un coût d'environ 1\$, soit environ 5 fois plus cher que l'électricité vendue au Togo. Malheureusement, la bougie devenue plus chère n'a pas quitté le foyer du pauvre comme source d'éclairage. A la différence de la bougie, l'électricité ne pollue pas la maison et ne consomme pas de matière qu'il faut sans cesse renouveler dans le foyer.

**Les lignes et les colonnes qui doivent renseigner sur la consommation de l'énergie électrique en Afrique subsaharienne sont pour la plupart vides dans les annuaires statistiques spécialisés.** La carence de dissémination de données est, à l'instar de la faible capacité des pays de faire bénéficier de l'électricité au plus grand nombre. Mais l'on sait approximativement que le secteur de l'énergie du Togo est caractérisé par la prédominance de la biomasse (bois de feu, charbon de bois, déchets végétaux etc...) qui représente 71 % de la consommation finale d'énergie dans le pays. Les produits pétroliers représentent 26% et l'électricité satisfait seulement 3% des besoins énergétiques<sup>1</sup>. Un habitant du Togo consomme 118 kWh en moyenne par an contre 149 kWh au Nigeria, 212 kWh en Côte d'Ivoire, 344 au Ghana et 535 en moyenne pour les pays d'Afrique subsaharienne. Ce chiffre s'élève à 7 292 en France et 13 246 kWh aux Etats-Unis<sup>2</sup>.

**Le Togo tire l'essentiel de sa production propre de centrales thermiques récentes et de la centrale hydroélectrique de Nangbeto dont la construction remonte à 1987.** Depuis 35 ans l'Etat domine la chaîne de valeurs de l'électricité mais n'a pas fait d'investissement majeur en matière de production. Pour cette raison, les vingt dernières années, la part relative des importations a fortement progressé et représente 74% des 1286 GWh livrés en 2013.

**Depuis plus de 20 ans, les bailleurs de fonds comme la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale sont restés sensibles à la problématique de l'électricité au Togo.** Mais les différentes crises socio-politiques qu'a connues le pays (1990 – 2005) qui ont entraîné la rupture de la coopération internationale n'ont pas favorisé la construction d'autres unités de production de grandes envergures. La solution engagée en 2010 d'une centrale thermique dans le cadre de « Producteur

<sup>1</sup> Intervention du ministre des Mines et de l'Energie du Togo, Noukopou Dammipi à Dubaï à l'occasion du Forum mondial de l'énergie, le 21 oct. 2013. Voir le site <http://www.republicoftogo.com>, 22/10/2013.

<sup>2</sup> Banque mondiale (2014), Indicateurs du développement mondial: Energie et communications, <http://donnees.banquemondiale.org>, et base de données CEET, 2013 2014.

indépendant d'électricité (PIE) » s'est heurtée à un défaut d'approvisionnement en gaz qui a fait multiplier par deux le prix de production de l'électricité de 0,11 \$ à 0,21 \$ le kWh. Le niveau de la demande qui dépasse largement celui de l'offre d'électricité fait que les personnes éloignées du réseau de distribution se raccordent auprès des voisins qui ont souscrit à un abonnement. Derrière un ménage abonné se cache au moins un autre ménage non déclaré. C'est ainsi que le pays estime que le taux d'accès est de 27,62% alors que ceux qui paient la facture d'électricité ne représentent qu'un taux d'accès de 17%.

**L'absence d'investissement et de restructuration sur la chaîne de valeurs de l'électricité explique la faible production et couverture électrique du pays.** Cette problématique liée à la production, au prix et l'accès à l'électricité ainsi que ses conséquences sont analysées dans plus de détails dans le corps de ce document.

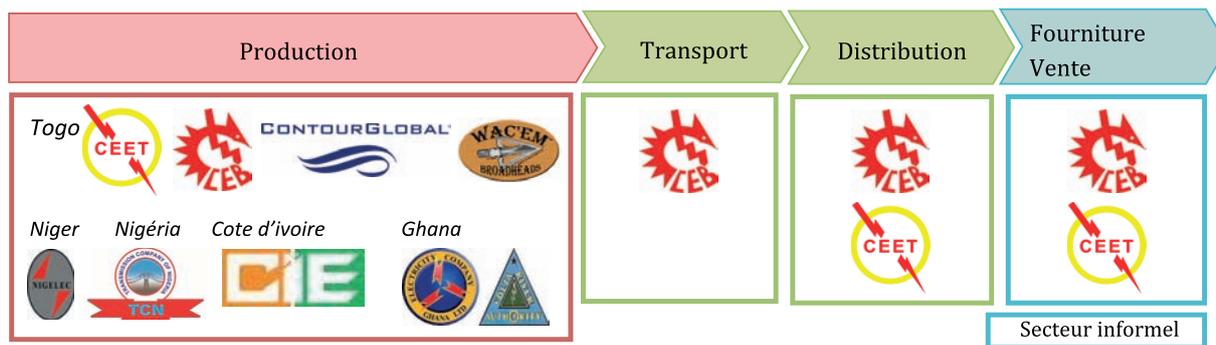
**La CEB et la CEET en déficit financier chronique sont des sociétés étatiques qui interviennent sur toute la chaîne de valeurs de l'électricité.**

### 2.1 | Chaîne de valeurs de l'électricité

La facture d'électricité que les consommateurs du Togo reçoivent est le dernier maillon d'une chaîne qui connecte des entreprises de quatre métiers distincts qui sont : 1) la production, 2) le transport, 3) la distribution et 4) la vente. Dans beaucoup de pays, ces métiers se sont spécialisés et ont été confiés à des entreprises séparées pour plus d'efficacité. Mais d'autres, comme le Togo, ont maintenu tous ces métiers sous l'autorité de l'Etat.

C'est ainsi que l'électricité consommée au Togo est d'abord produite par trois entreprises enregistrées localement: la CEB<sup>3</sup> et la CEET<sup>4</sup>, qui appartiennent à l'Etat, et ContourGlobal, une entreprise américaine installée au Togo sous un contrat spécial avec l'Etat<sup>5</sup>. En complément, l'électricité provient de quatre entreprises implantées à l'étranger: VRA (Ghana) ; CIE (Côte d'Ivoire) ; TCN (Nigeria) et NIGELEC (Niger). La CEB détient le monopole du transport et de l'achat de l'électricité au Togo et au Bénin. Le schéma des entreprises de la chaîne de valeurs de l'électricité au Togo est présenté ci-après.

Les entreprises dans la chaîne de valeurs de l'électricité vendue au Togo



<sup>3</sup> La Communauté Electrique du Bénin (CEB) est un établissement public créée par l'Accord International Daho-Togolais de l'Electricité du 27 juillet 1968 tel que modifié par la loi n° 2006-005 du 03 juillet 2006 portant Code Bénino-Togolais de l'Electricité ayant pour objet de définir le cadre juridique, réglementaire et technique au sein duquel sont exercées les activités sur la chaîne de valeurs de l'électricité.

<sup>4</sup> Ordonnance N°63 – 12 du 20 mars 1963 portant création de la Compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET) pour assurer la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique au Togo. A la création de la CEB en 1968, les activités de la CEET se sont recentrées sur la distribution de l'énergie électrique au Togo.

<sup>5</sup> Le processus d'acquisition d'une centrale thermique a débuté en octobre 2006 par la signature d'une convention de concession pour 25 ans entre le Togo et la société ContourGlobal Togo SA. Cela a été suivi d'un contrat d'achat d'énergie conclu le 5 juin 2007 avec la CEET. La signature des documents financiers est intervenue le 6 mai 2009, mettant ainsi en vigueur la convention de concession et le contrat d'achat d'énergie. Le lancement de l'activité de la centrale a eu lieu le 15 octobre 2010. La centrale thermique de 100 MW est d'une capacité annuelle de 780 GWh. Ces accords ont abouti à un contrat de type « take or pay » : autrement dit même sans consommer, la CEET paye à Contour Global un montant fixe par an et ce durant 25 ans.

**Au niveau du consommateur, la vente d'électricité est assurée principalement par deux sociétés au Togo, la CEB et la CEET.** Le marché togolais de l'électricité n'est pas encore libéralisé pour permettre aux grossistes et aux consommateurs de choisir leurs propres fournisseurs d'électricité. La CEB et la CEET sont des sociétés étatiques qui interviennent sur toute la chaîne de valeur de l'électricité. La CEB est en même temps producteur, transporteur et fournisseur d'électricité. Bien qu'ayant un rôle officiel limité au transport et à la production d'énergie, la CEB vend, de l'électricité à trois grandes industries du Togo: WACEM, SNPT et SCANTOGO.

**Les autorités du Togo reconnaissent que les entreprises d'électricité, comme bien d'autres services publics marchands (transports, télécoms, énergie), ne doivent pas reculer devant le courant réformateur.** Ce courant consiste à introduire les disciplines de la concurrence dans des secteurs d'activité où régnaient traditionnellement des monopoles. Ces réformes partent du principe qu'une entreprise compétitive trouve facilement des capitaux sur le marché, poussée par ses performances en termes de productivité, de créativité et de dévouement au client. Face à cette vision de l'entreprise concurrentielle, les monopoles publics gardent parfois une image d'investissements inconsidérés ou insuffisants, de gaspillage de moyens, de faible motivation du personnel et d'attitude indifférente à l'égard du client<sup>6</sup>.

**Toutefois, l'Etat ne devrait pas omettre de s'assurer que le transfert à la concurrence du secteur de l'électricité se fasse sans dommage, et c'est à ce niveau que réside le danger qui guette la plupart des décideurs publics.** Les défis à court et moyen terme pour l'Etat togolais résident dans la définition des modalités adéquates de mise en concurrence des producteurs d'électricité qui devront vendre à des grossistes, eux-mêmes en concurrence, à travers des réseaux de transport et de distribution non complètement soumis aux forces du marché.

---

**Le Togo peut tirer des leçons des réformes engagées au Ghana, Côte d'Ivoire et Nigéria afin de réussir à soumettre son secteur de l'électricité à la concurrence sans faire des dommages.**

---

## 2.2 | Comparaison avec les pays de la région

**Au Nigeria, la loi sur la réforme du secteur de l'électricité de 2005<sup>7</sup> a détruit le monopole de la « National Electric Power Authority ».** De 2005 à 2014, cette compagnie publique chargée de la fourniture d'électricité, a été segmentée en six sociétés de production et onze de distribution d'électricité pour être ensuite vendues individuellement à des investisseurs privés.

<sup>6</sup> Marcel Boiteux (2014), l'électricité entre monopole et compétition, Académie des sciences morales et politiques, Juin 2004, p. 5.

<sup>7</sup> Nigeria, Electric Power Sector Reforms Act, 2005.

**Pendant longtemps, le secteur de l'électricité du Ghana était dominé par une institution publique la Volta River Authority (VRA) créée en 1961.** A partir de 2005, la VRA a été scindée en plusieurs entités<sup>8</sup>, avec la création d'une compagnie de transport (GRIDCo) et une de distribution (ECG). La VRA a ainsi hérité de la production seulement. Des producteurs indépendants qui vendent directement leur production d'électricité à ECG ont vu le jour. Le statut juridique de l'ECG a aussi évolué d'une société d'Etat à une entreprise privée en vue d'ouvrir le secteur de la distribution à la concurrence.

**Dans le cas de la Côte d'Ivoire, la Société d'énergie électrique de Côte d'Ivoire (EECI) créée en 1952 par l'Etat a assuré pendant quatre décennies l'essentiel de l'énergie électrique consommé.** La loi du 29 juillet 1985 ouvre aux opérateurs privés le segment de la production. La restructuration du secteur dans les années 1990 permet de créer une entreprise avec 85% de capitaux privés, la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) pour assurer la production, le transport et la distribution d'électricité. Les différentes réformes qui ont suivi ont permis l'afflux de Producteurs indépendants d'énergie (PIE), notamment avec des centrales thermiques à gaz naturel. Ces entreprises privées ont produit en 2013 54% de l'énergie électrique consommé en Côte en d'Ivoire<sup>9</sup>. Le Togo peut tirer des leçons des réformes déjà engagées dans les trois pays de la CEDEAO (Ghana, Cote d'Ivoire et Nigéria) afin de tirer avantage de la soumission du secteur de l'électricité aux forces du marché.

## 2.3 | Evolution de l'offre

**L'histoire de l'électricité du Togo débute réellement en 1926 par la construction d'une centrale de 350 kVA.** En 1963, la création de la CEET a permis d'atteindre 140 millions de kWh de consommation d'électricité en 1971. Le parc de production était uniquement composé de groupes électrogènes jusqu'à la création en 1968 d'une entreprise de production d'électricité (la CEB). Il a fallu 20 ans d'existence à cette dernière pour construire en 1987, la centrale hydroélectrique de Nangbeto d'une capacité de 65 MW. Depuis lors, la production nationale de l'électricité a suivi un rythme non-soutenu face à une demande locale qui a progressé très rapidement. La consommation de l'énergie électrique évolua en dents de scie pour dépasser 300 GWh en 1990, 500 GWh en 1999 et 1000 GWh en 2012.

---

**De 1971 à 2013, la production locale d'électricité s'est multipliée par deux et sa consommation par neuf.**

---

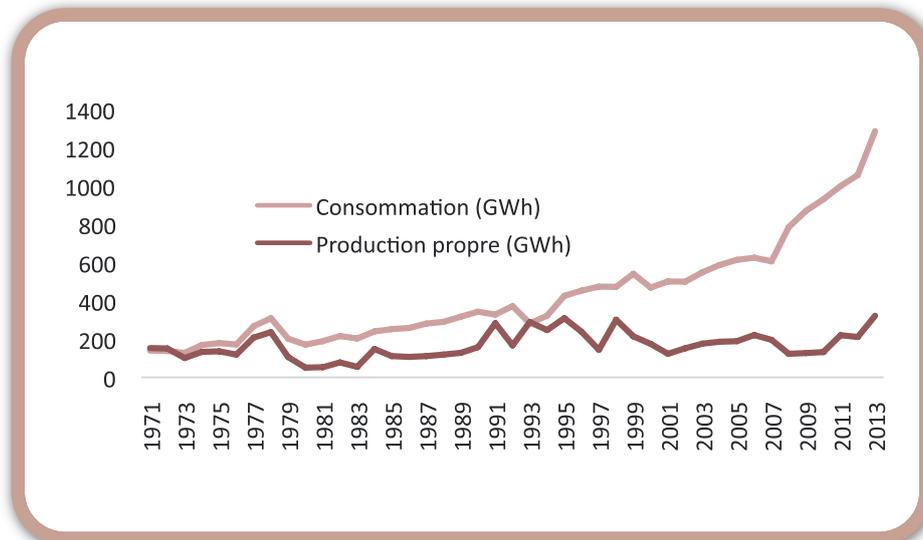
**Depuis 1995, la consommation d'électricité dans le pays a progressé de 5% par an pour s'écarter sensiblement du niveau de production nationale qui a régressé de 6% par an.** Pour la période 1971-2013 (graphique 1), on enregistre une croissance moyenne annuelle de 2% de la production nationale d'électricité qui est de loin inférieure

<sup>8</sup> Ghana, Volta River Development (Amendment) Act, 2005.

<sup>9</sup> Amidou Traoré (2013), La production privée d'électricité : le modèle ivoirien, dans Secteur Privé & Développement, www.proparco.fr, p. 7.

à la consommation dont la progression a été de l'ordre de 5% par an. Pendant 43 ans la production nationale s'est multipliée par deux et la consommation par neuf, entraînant la forte dépendance du pays à l'électricité importée.

**Graphique 1** Production nationale et consommation d'électricité au Togo (1971-2013)



Source : Base de données CEET  
et <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/TGO>

**Face à la défaillance du producteur d'électricité qui est la CEB, le distributeur qui est la CEET s'est doté de ses propres sources de production.**

## 2.4 | Parc de production

**Le parc de production nationale (tableau 1) comprend à l'origine la centrale hydroélectrique de Nangbeto qui date de 1987 et dont la production est instable.** Passant d'une bonne saison de pluie à une mauvaise saison sèche, la centrale hydroélectrique de Nangbeto peut vaciller d'une puissance produite de 65 MW à 10 MW. Entre 1990 et 2010, le pays s'est procuré progressivement 7 centrales thermiques dont la puissance garantie est de 10 MW. Depuis 2010, l'entreprise américaine ContourGlobal a installé une centrale thermique de 100 MW qui comporte six moteurs Wärtsilä 50-DF qui peuvent utiliser du gaz naturel, du diesel et des fuels lourds.

**L'ensemble des moyens de production de la CEB qui est le producteur historique et étatique ne garantit qu'une puissance de 70 MW.** Face à la défaillance du producteur désigné, la CEET comme distributeur dispose de moyens de production plus élevés qui garantissent 100 MW d'électricité. Les puissances électriques garanties par les fournisseurs extérieurs s'élèvent à 175 MW<sup>10</sup>, ce qui donne au pays une puissance totale garantie de 275 MW.

<sup>10</sup> En 2013, la CEB (Togo et Bénin) a garantie 372 MW pour les deux pays membres dont 47% pour le Togo soit 175 MW.

<b>Tableau 1 Parc de production en 2013 : Puissance (MW)</b>			
	Installée	Disponible	Garantie
<b>CENTRALES CEET TOGO</b>		128	100
Centrale thermique de Lomé A (Sulzer) Diesel	2X8	7	10
Centrale thermique de Lomé B (site CTL) Diesel	1X14	14	
Centrale thermique de Kara, Diesel	16	4	
Centrale thermique de Sokodé, Diesel	4	1,5	
Centrale Kpimé, Turbine	2 X 0,78	1,5	
Centrale thermique ContourGlobal, Moteur	6 X 16,6	100	90
<b>SOURCES CEB (TOGO ET BENIN)</b>		407	372
Importation TCN (Nigeria)	-	200	200
Importation VRA (Ghana) & CIE (Côte d'Ivoire)	-	102	102
Centrale thermique de Lomé TAGS	2 X 25	40	40
Centrale Nangbeto (HyDro)	2 X 32,8	65	30
S/total CEB dédié au Togo (47%)	-	191	175
<b>TOTAL CENTRALES ET CEB TOGO</b>		329	275

**Le Togo a bénéficié d'un don de l'UEMOA pour exécuter le Programme régional de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (PRODERE), qui permet d'électrifier 22 localités à partir des kits solaires photovoltaïques.** La puissance totale installée est de 252,6 kW. Elle est essentiellement utilisée pour l'électrification des infrastructures sociales : écoles, dispensaires et pompage d'eau potable en milieu rural.

**La puissance installée en énergie éolienne est de 5,7 kW.** Elle est utilisée pour le pompage d'eau potable dans les zones rurales, précisément dans la localité d'Ataloté (Préfecture de la Kéran) par les Soeurs religieuses.

**Les auto-producteurs sont composés essentiellement de grosses industries telles que la SNPT (Société Nouvelle des Phosphate du Togo), la NIOTO (Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo), WACEM et quelques hôtels.** Leur production est estimée à environ 4,6 GWh en 2013.

## 2.5 | Origine de l'offre

**Les Etats membres de la CEDEAO ont signé en 2003 un Protocole A/P4/1/03 sur l'énergie qui a permis la création d'un marché régional avec l'accès des tiers au réseau national d'électricité.** Depuis 2008, face aux déficits toujours croissants entre l'offre et la demande, la CEB est devenue principalement importatrice d'électricité à partir des pays voisins (Ghana, Niger, Nigéria et Côte d'Ivoire). C'est dans ce cadre de partenariat que sur les 1286 GWh consommés au Togo en 2013, les importations ont représenté 74%. L'importation d'électricité provient essentiellement de la Volta River Authority (VRA) du Ghana depuis 1997, de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) depuis 1995, de la Transmission Company of Nigeria (TCN) depuis 2007 et de NIGELEC (Niger) depuis 2003.

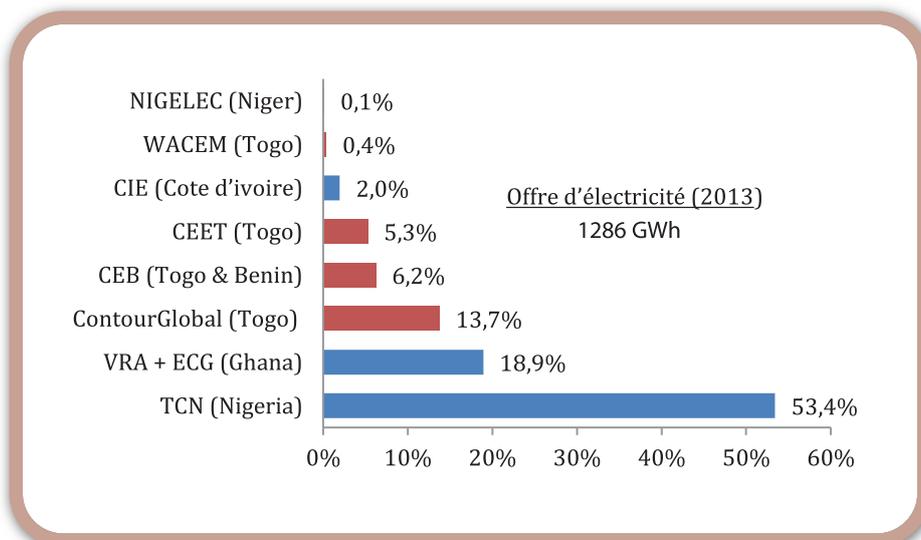
**Sur les 1286 GWh d'électricité consommés au Togo en 2013, les importations ont représenté 74%.**

La production de la CEB pour le Togo en 2013 ne représente que 6,2% de l'énergie électrique totale consommée (graphique 2). Cette société a été créée en 1968 pour assurer la production et le transport de l'énergie électrique au Togo et au Bénin. Depuis 1988, le Togo avec le Bénin disposaient d'un programme d'investissement qui devrait permettre d'atteindre à l'horizon 2003, un taux d'autosuffisance en besoins d'électricité. La réalisation de cet objectif était fondée sur la mise en valeur à partir de 1995 des aménagements hydroélectriques d'Adjarala et de Kétou dont les études de pré faisabilité datent de 1984.

La mobilisation de ressources auprès des institutions classiques (BM, BAD, BID, BOAD, BADEA, etc.) et au niveau régional (UEMOA, CEDEAO) n'a pas abouti. L'aménagement hydroélectrique d'Adjarala est actuellement en sérieuse négociation avec la coopération chinoise.

En 2003, la pénurie d'électricité et l'incapacité de la CEB à investir<sup>11</sup> ont poussé le Togo et le Bénin à interrompre son monopole de production, afin d'attirer les PIE. C'est dans ce cadre qu'en 2008, une société privée « ContourGlobal<sup>12</sup> » a signé une convention de 25 ans avec l'Etat togolais pour produire de l'électricité. En 2013, cette société avait une part de marché de 13,7% dans la production d'électricité consommée au Togo.

Graphique 2 Provenance de l'électricité fournie au Togo (2013)



Source : CEET et enquête 2014 de l'étude.

<sup>11</sup> La CEB ne peut pas faire face aux investissements lourds sur des durées d'amortissement longues avec une situation financière déficitaire suite aux impayés de ses clients notamment les sociétés de distribution au Togo et au Bénin.

<sup>12</sup> En rappel, ContourGlobal a démarré ses activités au Togo en 2010 et a une capacité de 100 MW. Il s'agit d'un projet d'investissement de 192,4 millions USD.

Au fil du temps, l'offre de l'électricité au Togo n'est pas seulement dépendant de l'extérieur mais aussi elle est devenue instable. Elle vacille fortement en fonction du climat et des besoins énergétiques des pays producteurs. Les périodes électorales et de diffusion d'évènements sportifs de grande audience au Ghana et au Nigéria se traduisent spontanément par la réduction de la quantité d'électricité livrée au Togo. La forte dépendance en énergie électrique du Togo vis-à-vis de l'étranger provient des limites du pays à investir dans la production de l'énergie.

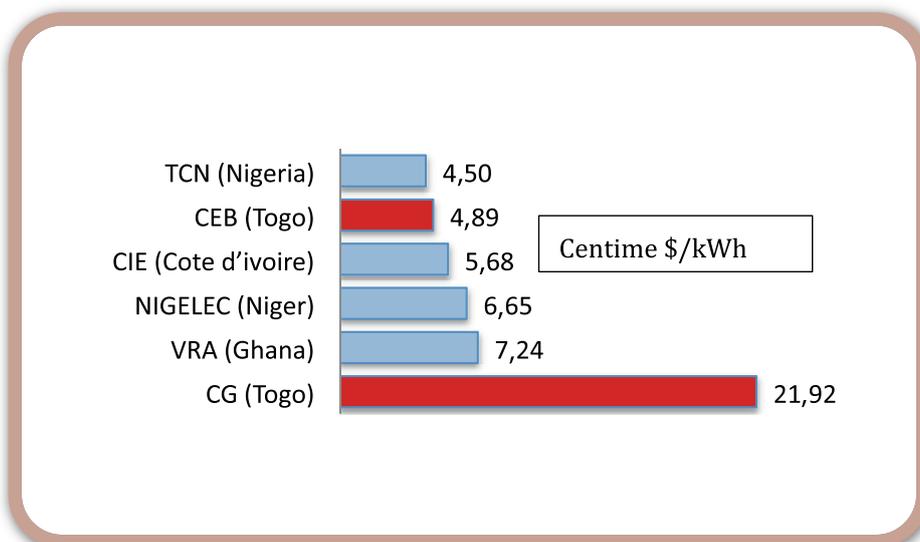
## 2.6 | Prix des producteurs d'électricité

Les prix offerts par les producteurs d'électricité de la région varient souvent et se fixent différemment selon les sociétés (Graphique 3). Le coût de production de ContourGlobal qui est un PIE est fixé conjointement par le producteur (ContourGlobal) et la CEET qui est le distributeur. Le coût est fixé en tenant compte du fait que c'est l'Etat, représenté par l'acheteur (la CEET) qui supporte le coût du combustible pour faire tourner la centrale thermique.

Depuis la création de ContourGlobal, l'Etat est confronté à un choc extérieur lié au fait que le Nigeria ne fournit pas le gaz comme prévu via le West Africa Gas Pipeline (WAGP)<sup>13</sup>. Faute de gaz, ContourGlobal tourne sa centrale thermique avec du pétrole brut léger. Celui-ci coûte trois fois plus cher que le gaz et fait monter les coûts de production.

La convention de concession avec ContourGlobal pour une période de 25 ans avait prévu qu'à partir de 2010, la société devrait fournir de l'électricité au prix moyen de 14 cents \$/kWh, soit 60 F CFA/kWh. On concevait déjà que le prix de 14 cents \$/kWh dépasserait le prix moyen de la combinaison d'électricité importé et produit localement qui était de 13 cents \$ (55 F CFA/kWh).

Graphique 3 Prix du producteur de l'électricité (Togo – 2013)  
Taux : 1 USD = 511 FCFA



Source : CEET et enquête 2014 de l'étude.

**L'état s'était engagé à subventionner dans le court terme cet écart de 1 cent/kWh.**

Il y a lieu de constater qu'à court et moyen terme cet écart s'est aggravé en produisant à 21,92 centimes \$/kWh au lieu de 14 centimes \$/kWh initialement prévu par le projet.

**Les deux producteurs locaux (CEB et ContourGlobal) ont des coûts d'exploitation trop élevés par rapport à la concurrence.**

Le coût d'acquisition de l'électricité fournie par les sociétés étrangères varie en fonction de la loi de l'offre et la demande. Le Ghana et le Nigéria ont mis en place des dispositifs permettant de libéraliser et d'indexer les prix en temps opportun. Ce sont des entreprises de droit privée du côté du Ghana et du Nigéria qui négocient des quantités et les prix avec les institutions de droit public du Togo. En 2013, les prix du Ghana offerts au Togo ont variés de 6,7 à 7,6 centimes \$/kWh et ceux du Nigéria de 3,9 à 5,4 centimes \$/kWh.

## 2.7 | Le transport

**Le transport de l'électricité sur le territoire national est assuré par la Communauté Électrique du Bénin (CEB), société d'État dont le capital est détenu par les gouvernements du Bénin et du Togo.**

L'accord des deux Etats n'a pas été révisé en ce qui concerne le mandat et le monopole confiés à la CEB de transporter l'électricité. Le réseau de transport de la CEB comprend aujourd'hui des lignes de 330 kV ; 161 kV ; 63 kV et 20 kV réparties sur les territoires du Togo et du Bénin. Les postes de transformation associés aux lignes de transport sont au nombre de 18 dont 3 en renforcement et 3 en projet. Les capacités de transformation des postes installés au Togo est de 367,17 MVA. La CEB a eu toujours du mal à développer son programme d'investissement en matière de transport d'électricité compte tenu du fait que ses ressources financières proviennent exclusivement des Etats membres.

**La CEB transporte de l'électricité vers un distributeur agréé qui est la CEET et vers deux usines de production (tableau 2).** Le vieillissement des installations de transport et de distribution d'électricité ainsi que le système de ravitaillement mis en place entraîne des pertes estimées à 20% de l'électricité fournie.

**Tableau 2 Transport de l'électricité vers les clients au Togo (MWh)**

Destinataires	2008	2012	2013	%
CEET	609 621	886 413	892 069	86%
WACEM	106 116	103 606	91 771	9%
SNPT	39 336	51 663	53 531	5%
Total	755 073	1 041 682	1 037 371	100%

Source : CEB, Ministère des Mines et de l'Energie.

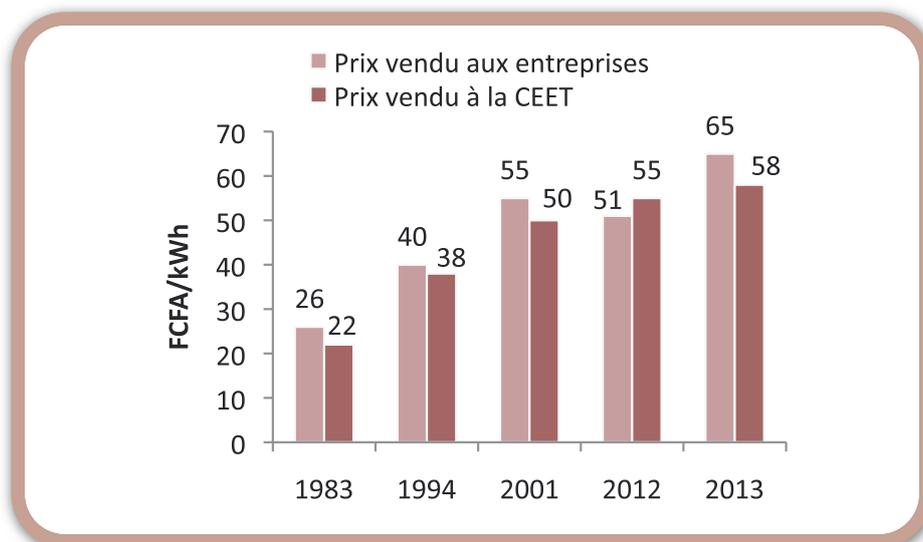
**L'application d'un prix de vente d'électricité inférieur au coût unitaire moyen de production fait partie des contraintes majeures du Togo.**

## 2.8 | Prix payé par le distributeur

La CEB qui a dans ses prérogatives la production et le transport d'électricité accommode deux catégories de clients, un distributeur national (CEET) et trois grosses entreprises (WACEM, SCANTOGO et SNPT). Les prix payés par le distributeur national et par les entreprises ne sont pas les mêmes (Graphique 4). Ces prix comprennent les charges liées a) à la production et à l'importation de l'électricité, b) son transport ainsi que c) toutes les autres charges de gestion. Les prix de la CEB, d'après la convention de 1968 entre le Togo et le Bénin sont approuvés par un Haut conseil étatique sur proposition d'une Haute autorité. Ces derniers forment en quelque sorte respectivement l'Assemblée générale et le Conseil d'administration des actionnaires de la CEB qui sont les Etats du Togo et du Bénin<sup>14</sup>.

Depuis 1994, les prix ont été modifiés seulement quatre fois (2013, 2012, 2001 et 1994). Pendant les 20 dernières années, plusieurs propositions faites au Conseil étatique pour changer les prix n'ont pas abouti. Les décisions importantes en matière notamment de tarification et de grands projets d'investissements sont prises au niveau du Conseil des Ministres. L'application d'un prix de vente d'électricité inférieur au coût unitaire moyen de production fait partie des contraintes majeures dont fait face le Togo dans la gouvernance de la chaîne de valeurs de l'électricité.

Graphique 4 Prix en gros de l'électricité



Source : Base de données CEET et enquête étude 2014.

<sup>14</sup> Le Haut conseil étatique est dirigé par le Ministre en charge de l'Energie. Il est composé de 8 ministres (4 pour le Togo et 4 pour le Bénin) qui sont en charge de : 1) Energie, 2) Finances, 3) Affaires étrangères et 4) Plan. Les 8 ministres forment en quelque sorte l'Assemblée générale des actionnaires. En dessous du Haut conseil étatique, on trouve la Haute autorité de la CEEB qui peut être assimilée au Conseil d'administration. Elle est composée de 8 hauts cadres des ministères indiqués ci-haut, auxquels on ajoute 2 autres qui proviennent du Ministère en charge du travail des deux pays contractantes.

Le niveau de la demande d'électricité qui dépasse largement celui de l'offre a fait émerger un phénomène qu'on appelle communément « toiles d'araignée ».

### 3.1 | Réseau de distribution



Des lignes électriques qui rasant le sol dans le Canton de Zanguéra (Région maritime) 07/2015

La Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) est responsable de la distribution de l'énergie électrique au Togo et fonctionne avec des installations vieillissantes reliées sur un réseau d'environ 4 000 km, moyenne et basse tension. La CEET n'a pas de réseau de distribution capable de satisfaire la forte demande de l'électricité dans le pays. Le niveau de la demande qui dépasse largement celui de l'offre a fait émerger un phénomène qu'on appelle communément « toiles d'araignée ». Celles-ci concernent les populations qui (i) ne payent pas leur consommation en se raccordant illégalement aux lignes du réseau électrique traversant leur lieu de résidence ou ; (ii) s'approvisionnent chez leur voisin légalement raccordé moyennant un certain montant à leur verser à la fin de chaque mois.

Depuis cinq ans, la CEET a décidé de traquer le système de toile d'araignée mais n'y est pas encore arrivée. Cette pratique continue de faire des victimes qui sont électrocutées pendant la manipulation des fils électriques. Le phénomène est récurrent dans les banlieues de Lomé ainsi que sur toute l'étendue du territoire togolais. La demande en branchement d'électricité dépasse l'offre de sorte que les populations sont obligées par endroit de dresser les toiles d'araignée le long de plusieurs rues.

Un projet financé par la BOAD et le gouvernement a permis d'assurer un supplément de 34 km de réseau moyenne tension et 378 km de réseau basse tension pour servir 40 000 abonnés supplémentaires et en vue de démanteler ces réseaux en « toiles d'araignée ». Malheureusement, juste le temps d'achever ce projet

en 2013, la demande avait largement dépassé la capacité de ce projet et les réseaux anarchiques et informels de distribution d'électricité se sont multipliés en même temps.

**La distribution d'énergie électrique au Togo enregistre des pertes financières estimées à 37%.** Celles-ci se répartissent en 20% de pertes techniques dues au mauvais état du réseau de transport/ distribution et 17% de pertes commerciales occasionnées essentiellement par les abonnées qui ne payent pas leurs factures. Les normes internationales plafonnent le coût de ces deux types de pertes à 10%.

**En 2001, la distribution de l'électricité avait été privatisée.** Après une période de 5 ans (2001-2005), suite à des performances jugées insuffisantes, la distribution de l'électricité a été restituée à la compagnie d'Etat (CEET) en 2006. Ce dernier ne distribue pas seulement de l'énergie électrique dans le pays aux agents économiques mais produit aussi ponctuellement de l'électricité dans les lieux non desservis par le réseau de la CEB.

---

**Le taux d'accès à l'électricité de 27,62% est inférieur à la moyenne de 40% de l'Afrique de l'Ouest.**

---

### 3.2 | Accès à l'électricité

**Fin décembre 2013, le Togo comptait 233 036 abonnés à l'électricité de la CEET dont 83,1% sont résidentiels.** Sur un total de ménages estimé à 1,3 millions, 17% serait donc formellement abonnés aux services de la CEET. Les chiffres officiels estiment ce taux d'accès à 27,62% en 2013 parce qu'ils tiennent compte des raccordements informels.

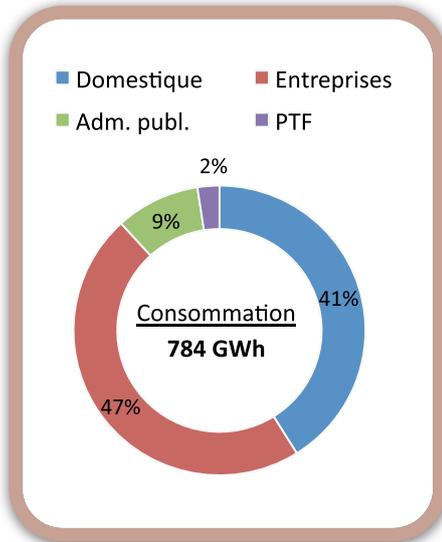
**Une analyse profonde de l'accès à l'électricité permet de ressortir que, le coût du branchement relativement élevé (120 000 FCFA), n'est pas accessible aux ménages pauvres et ruraux.** C'est ainsi qu'on estime que derrière un ménage abonné se cache au moins un autre ménage non déclaré. De ce qui précède on estime que le taux d'accès est très proche du chiffre officiel publié (27,62%). Toutefois, ce taux d'accès reste inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 35% et de l'Afrique de l'Ouest estimé à 40%.

**Les entreprises abonnées représentent 16% des clients de la CEET.** Elles sont dominées à plus de 90% par la catégorie des professionnels et des unités de production qui ont souscrit à une puissance électrique de basse tension supérieure ou égale à 13,2 kVA. Les entreprises de production qui ont souscrit à des puissances dans la catégorie « Moyenne tension » sont au nombre de 588 dont seulement 14% de celles-ci ont souscrit à plus de 500 kVA.

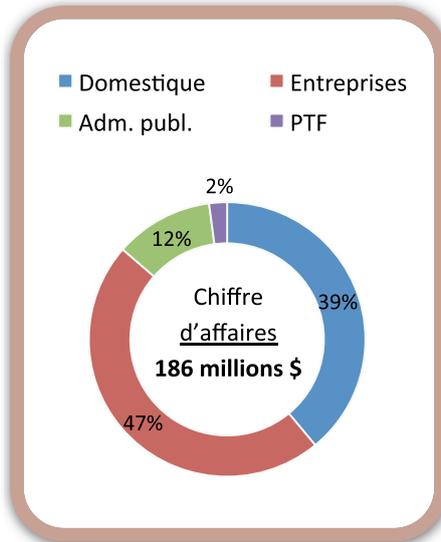
**La consommation moyenne par habitant et par an en énergie électrique au Togo est de 118 kWh contre 149 kWh au Nigeria, 212 kWh en Côte d'Ivoire, 344 au Ghana et 535 pour la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.** Ce chiffre s'élève à 7

292 en France et 13 246 kWh aux Etats-Unis<sup>15</sup>. En moyenne chaque ménage abonné a payé 375 \$ par an pour se procurer de l'électricité soit environ 59% du PIB par habitant (636,44 USD).

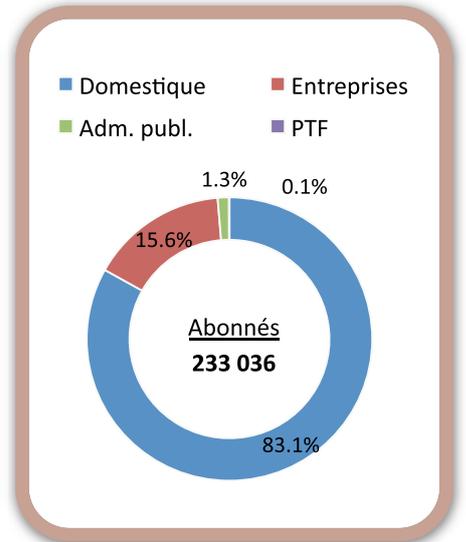
**Graphique 5** Consommation d'électricité par agent économique



**Graphique 6** Chiffre d'affaires réalisé par agent



**Graphique 7** Répartition du nombre d'abonnés par agent économique



Adm. Publ. : Administration publique ; PTF : Partenaires techniques et financiers.  
Source : Base de données CEET et enquête étude 2014.

### 3.3 | Répartition géographique de l'électricité

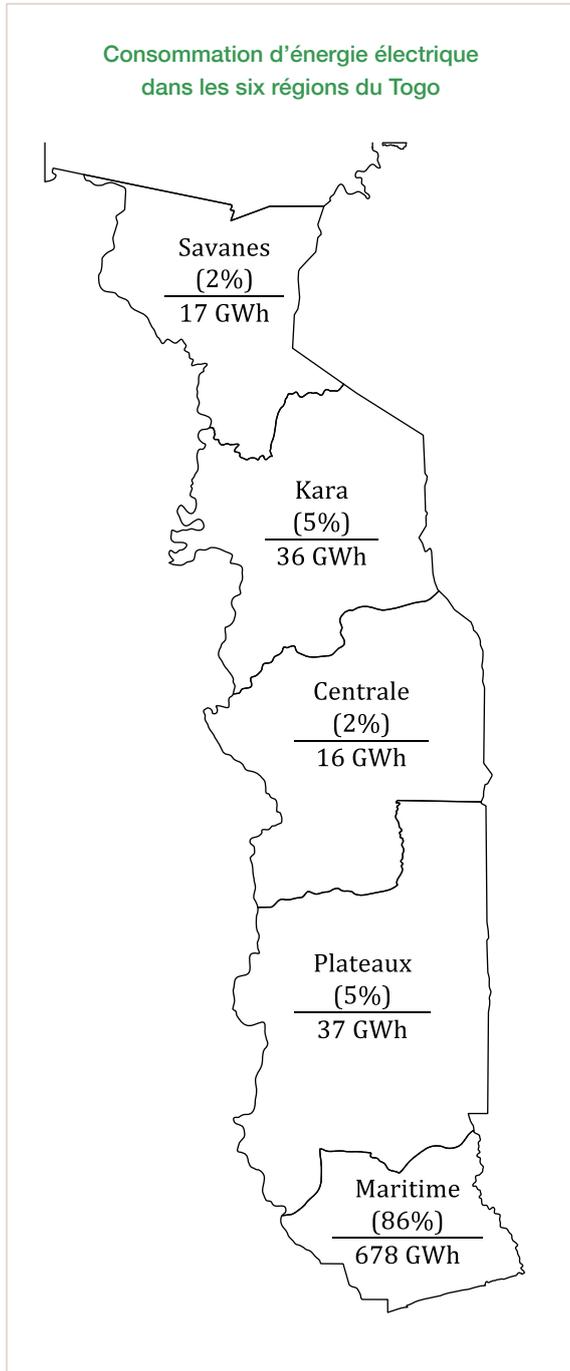
**Le taux d'électrification des ménages du Togo est de 27,62% en 2013, contre 15% en 2000, soit un accès qui a progressé de 4,8% par an.** Le taux d'électrification est de 50% en zone urbaine et 5% en zone rurale. La carte du Togo à la page suivante montre qu'au fur et à mesure que la résidence s'éloigne de la côte de l'Océan atlantique et de la capitale Lomé, la consommation en énergie électrique diminue. En partie, cela s'explique par le fait qu'une grande partie des industries et de la population est implantée à Lomé.

**L'accès à l'électricité reste très difficile pour les plus pauvres compte tenu de son coût élevé par ménage raccordé d'environ 59% du PIB/habitant.** Des différences de consommation selon les régions administratives du Togo sont dues à des facteurs géographiques, démographiques et industriels. La consommation d'électricité par région reflète d'une part le mode de vie rural ou urbain et d'autre part l'éloignement ou la proximité de la mer atlantique et des zones industrielles. Les trois régions (Savanes, Kara et Centrale), plus rurales et plus éloignées de l'océan atlantique ne consomment que 9%

<sup>15</sup> Banque mondiale (2014), Indicateurs du développement mondial: Energie et communications, : <http://donnees.banquemondiale.org>, et données CEET (2014).

**La région « Maritime » qui occupe 10% de la superficie du pays concentre 42% de la population totale et consomme 86% de l'électricité du pays.**

### Consommation d'énergie électrique dans les six régions du Togo



de l'électricité du pays alors qu'elles comptent 36% de la population. La région Centrale qui compte 10% de la population et s'étend sur 23% de la superficie du territoire national reste aussi bien la moins peuplée et la moins couverte en énergie électrique avec une part de 2% de la consommation totale dans le pays (Carte du Togo ci-contre).

**La population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire et s'installe dans les parties du pays les plus éclairées.** La région Maritime qui occupe 10% de la superficie du pays concentre 42% de la population totale et consomme 86% de l'énergie électrique. D'une manière plus globale, les 60 % de la population qui vit en milieu rural ne consomment que 6 % de l'électricité totale consommée dans le pays.

**En 2010, une étude a montré que le coût alternatif de l'électricité est cher pour les ménages sans électricité lorsqu'ils utilisent la bougie, le charbon de bois, le gaz ou le pétrole<sup>16</sup>.** Cette étude a démontré que les populations rurales sans électricité dépensent plus pour l'énergie par rapport à celles qui en possèdent, ceci sans compter les impacts négatifs des moyens qu'ils utilisent (la bougie, le charbon de bois, le gaz, ou le pétrole) sur l'environnement et la santé.

<sup>16</sup> SOFRECO (2010), Réalisation de l'étude d'un plan stratégique du sous-secteur de l'énergie électrique au Togo, p 54 – 56.

**Le prix moyen de vente de l'électricité est de 122 FCFA le kWh et il est inférieur au prix de revient qui est de 125 FCFA.**

#### 4.1 | Fixation du tarif

**Tableau 3 Détermination de la couverture des charges**

	2008	2013
Production et Achats (MWh)	641 100	967 597
Energie vendue (MWh)	507 030	783 868
Pertes (MWh)	134 070	183 113
% pertes	21%	18,93%
Chiffre Affaire TTC (millions FCFA)	48 720	95 277
Prix de vente TTC (FCFA/kWh)	95,4	121,55
Prix moyen d'achat FCFA/kWh	50,0	58,01
Charges annuelles (milliards FCFA)	49,5	52,7
Cout de revient énergie (FCFA/kWh)	97,6	125,3
Taux de couverture des charges	95,6%	97,0%

Source : Base de données CEET et enquête étude 2014

La détermination du tarif de l'électricité au Togo est rigide et ne s'adapte pas nécessairement à la conjoncture économique. Le tarif est fixé par arrêté interministériel dont le dernier remonte au 26 novembre 2010. Depuis 1995, la CEET a introduit sur une base annuelle à l'examen des autorités compétentes des propositions de changement de tarif. En moyenne, une modification de tarif est adoptée tous les quatre ans. L'Etat offre des prix stabilisés sur plusieurs années par qu'il est bien conscient que le client domestique ne supporte pas la volatilité du prix de l'électricité. Chaque fois que la CEET estime que les recettes ne pourront plus couvrir les charges, elle envoie une proposition de révision du tarif au Ministre en charge de l'énergie. A son tour le gouvernement sollicite un avis technique de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARSE). Lorsque le Gouvernement n'agrée pas à cette proposition, implicitement il accepte de subventionner le manque à gagner de la compagnie étatique de distribution. Le prix de vente moyen du kWh (TTC) de la CEET en 2013 a été de 122 FCFA pour un coût de revient TTC de 125 FCFA/kWh et un prix moyen d'achat d'électricité d'environ 58 FCFA/kWh (Tableau 3).

**Au Togo comme au Burundi, les prix d'électricité administrés ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation.**

## 4.2 | Comparaison avec d'autres pays

**A la différence du Togo, la détermination du prix de l'électricité au Ghana varie en fonction de plusieurs variables conjoncturelles et structurelles.** Ainsi, il existe deux sortes d'ajustement : mineur et majeur. L'ajustement mineur, qui a lieu trimestriellement, utilise une formule d'ajustement automatique qui tient compte de certaines variables conjoncturelles telles que le taux de change, le taux d'inflation et le coût d'approvisionnement en combustibles. Concernant l'ajustement majeur, chaque compagnie dans la chaîne de valeurs de l'électricité (VRA pour la production, GRIDCo pour le transport et ECG pour la distribution) formule une demande de révision auprès du régulateur PURC<sup>17</sup> qui arbitre et approuve un ajustement de tarifs en conséquence.

**Au Togo comme au Burundi, les prix d'électricité administrés ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitations.** C'est ainsi que dans les deux pays, les entreprises étatiques dans la chaîne de valeurs de l'électricité sont fortement endettées, malgré le quasi-monopole dont elles bénéficient. Le Burundi offre des prix inférieurs à ceux pratiqués par les autres pays de l'Afrique de l'Est, respectivement 14 centimes \$ contre 20 à 27 centimes \$/kWh. Au contraire, le Togo pratique des prix parmi les plus élevés de la région de l'UEMOA, respectivement 29 centimes \$ contre 12 à 29 centimes \$/kWh. Ces déséquilibres, dans chacun des deux pays, ne pourraient être résolus sans une profonde restructuration de la chaîne de valeurs de l'électricité. Toutefois, la tarification soulèvera plus de défis avec l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence. Dans ce contexte, le niveau de productivité devra être à son optimum afin que la tarification minimum du kWh puisse rémunérer tous les facteurs de production sur la chaîne de valeurs de l'électricité.

## 4.3 | Structure du tarif

**La tarification actuelle de l'électricité est régie par l'arrêté interministériel N° 019 de 2010 portant fixation des tarifs de vente de l'énergie électrique au Togo.** Cette tarification combine sept critères<sup>18</sup> dont : 1) deux catégories de tension, 2) huit niveaux de puissance, 3) six types de destination, 4) trois périodes de la journée, 5) cinq tranches de consommation, 6) quinze tarifs de paiement et 7) trois catégories de redevances. Les factures d'électricité dans le monde s'inscrivent dans la même logique. Toutefois, certains pays introduisent de plus en plus des réformes pour simplifier la structure de tarification.

**Globalement, le système de tarification applicable aux ménages comprend deux composantes dont une fixe et une autre variable.** La composante fixe se subdivise en trois ensembles. Le premier se rapporte à la puissance souscrite dont le prix varie de 250 à 1500 FCFA. Le deuxième et le troisième comprennent chacun un montant forfaitaire dont l'un couvre la location du compteur et l'autre l'entretien du branchement. La composante qui est variable est caractérisée par la tranche sociale et une structure progressive analysées dans les sections suivantes.

<sup>17</sup> « Public Utilities Regulatory Commission (PURC) » : Agence de régulation des utilités publiques du Ghana.

<sup>18</sup> 1) deux catégories de tension (haute et basse), 2) huit niveaux de puissance souscrite de 2,2 à 5000 kVA ; 3) six types de destination de l'électricité (domestique, non domestique, agents CEET, Eclairage public, zone franche, compteur à prépaiement et concession CEET) ; 4) trois périodes de la journée (creuse, pleine et pointe) ; 5) cinq tranches de consommation de kWh de 0 à + de 350 ; 6) quinze tarifs en FCFA de paiement (63, 73, 74, 77, 81, 84, 85, 86, 88, 90, 93, 94, 96, 114, 120) et 7) trois catégories de redevances (entretien branchement, location compteur et redevance puissance).

**La doléance des clients pauvres du Togo n'est pas de bénéficier du tarif au kWh appliqué à la « tranche sociale » mais plutôt de réduire le montant des redevances fixes à payer.**

#### 4.4 | Tranche sociale

**L'Etat a créé une tranche sociale dans la tarification pour offrir la possibilité aux pauvres d'avoir accès à l'électricité.** La tranche sociale n'est pas partie intégrante de la tarification progressive de l'électricité. Elle est traitée à part et ne concerne que la catégorie des petits consommateurs.

**La plus petite puissance souscrite à partir de laquelle le tarif social est exprimé au Togo est de 2,2 kVA (ou 2,2 kW).** La puissance souscrite (PS) de 2,2 kVA correspond à une installation dans les petites maisons dont la somme des puissances utilisées n'excède pas 2200 watts (l'équivalent de 22 ampoules de 100 W). Le prix du kWh pour la PS de 2,2 kVA est légèrement inférieur à celui des autres puissances lorsqu'on se place dans la tranche de consommation qu'on appelle la tranche sociale de 0 à 40 kWh de consommation. Celle-ci bénéficie d'un tarif spécial et unique de 63FCFA/kWh.

**Tableau 4 Facture de la tranche sociale de 30 kWh (en FCFA)**

RUBRIQUE	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix HT	TVA (18%)	Prix TTC
Charges variables				1 920		2 260
Tranche sociale	kWh	30	63	1 890	340	2 230
Tranche 1	kWh	-	84	-	-	-
Tranche 2	kWh	-	114	-	-	-
Tranche 3	kWh	-	120	-	-	-
Red. éclairage publique	kWh	30	1	30		30
Redevances fixes				1 550	279	1 829
Redevance puissance	KVA	2,2	250	550	99	649
Location compteur	Forfait	1	500	500	90	590
Entretien branchement	Forfait	1	500	500	90	590
TOTAL				3 470		4 089

**Il ressort du tableau 4 que la préoccupation financière des clients de la tranche dite sociale ne serait pas le niveau de tarif/kWh consommé mais plutôt la part des redevances fixes dans la facture payée.** Un client de la tranche sociale qui paie 4 089 FCFA pour 30 kWh consommés par mois supporte 45% de redevances fixes dans sa facture (Tableau 4). Un relèvement du prix du kWh au tarif de 84 FCFA/FCFA au lieu de 63 FCFA/kWh de tranche sociale serait plus profitable s'il n'était pas accompagné de paiement des redevances fixes (location compteur, entretien du branchement et redevance puissance). Un tarif de 84FCFA/kWh pour les plus pauvres au lieu de 63 FCFA avec paiement de redevances fixes paraît comme une augmentation radicale du prix du kWh. Mais dans la réalité, le résultat net serait une baisse de 27% de la facture du client social consommant 30kWh par mois, de 40% du client social moyen consommant 20 kWh et au moins 61% de baisse pour les petits clients consommant moins de 10 kWh par rapport aux factures payés en 2014. Les défis du pays ne se posent pas en termes de tarif qui doit être social mais en termes d'économies d'échelle qui doivent favoriser une large couverture sociale de l'électricité.

**Dans les quartiers pauvres, plusieurs voisins ou familles dépendent informellement d'un même compteur.** Les familles pauvres et proches s'abonnent sur un compteur commun et partagent une même facture. Ils ne sont pas concernés par le tarif réservé à la tranche sociale parce ces associés dépassent toujours le minimum de 40 kWh par mois. La tranche sociale dépend de la puissance souscrite qui doit être égale ou inférieure à 2,2 kW. Les branchements triphasés (à 4 fils) souvent utilisés pour les « toiles d'araignée » caractéristiques des quartiers démunies ne bénéficient pas en principe de la tranche sociale parce que leur puissance souscrite dépasse généralement les 2,2 kVA de puissance.

**Le Togo comme la plupart des pays de l'UEMOA a la particularité d'avoir une tranche dite sociale de 0 à 40 kWh et 3 tranches progressives.**

#### 4.5 | Tarification progressive

La tarification progressive consiste en une différenciation du tarif du kWh selon le niveau de consommation, de telle façon que le tarif qui est un prix unitaire augmente par palier fixé à partir des tranches de consommation. Plus le niveau de consommation se retrouve dans une tranche supérieure, plus il rencontre un tarif/kWh plus élevé.

La tarification progressive de l'électricité est utilisée par environ 55% des pays à travers le monde (Tableau 5). Sur le continent européen 70% des pays n'utilisent pas la tarification progressive. À l'exception du Niger, tous les autres pays membres de la CEDEAO appliquent la tarification progressive.

	Unique	Progressive	Mixte	Sans réponse	Total
Afrique	10	31	1	12	54
Amérique latine	1	20		6	27
Amérique du Nord			2	2	4
Asie	3	18	1		22
CEI	6	4			10
Europe	28	11	1		40
Moyen-Orient	1	10		1	12
Océanie	1	2	1		4
Total	50	96	6	21	173
%	29%	55%	3%	12%	100%

Source : <http://tarification-progressive-de-lenergie.com>

La gestion du système de facturation devient compliquée au fur et à mesure que le nombre de tranches augmente. Ces tranches dépassent rarement le nombre de six, mais ce n'est pas le cas du Congo qui bat le record d'Afrique avec onze tranches et l'Équateur le record du monde avec quatorze tranches.

Le Togo comme la plupart des pays de l'UEMOA a la particularité d'avoir une tranche dite sociale de 0 à 40 kWh et 3 tranches progressives ; a) 0 à 200 kWh, b)

de 201 à 350 kWh et c) de plus de 350 kWh. Dans certains pays, un tarif appliqué à la dernière tranche peut s'élever jusqu'à plus de 11 fois le tarif de la tranche de base. Pour le Togo, la différence est d'environ 2 fois, de 63 à 120 FCFA/kWh (Graphique 8). La tendance actuelle dans le monde est de réduire progressivement le nombre de tranche à un total de trois ainsi que la différence de tarif entre la première et la dernière tranche à un facteur trois également.

**Graphique 8 Tarif en centimes \$/kWh par tranches progressives au Togo (2013)**



Source : Togo - Décret ministériel de 2010 fixant le tarif de l'électricité.

**La tarification progressive a pour objet de rendre l'utilisation de l'électricité plus accessible et pour sortir les populations de la pauvreté.** A l'heure actuelle, le problème du Togo n'est pas l'accès à un tarif progressif mais plutôt l'accès à l'électricité dont est dépourvu plus 70% de sa population. Le dispositif tarifaire mise en place ne permet pas encore une réduction des factures pour le quintile de la population le plus pauvre, compensée par une augmentation des factures du quintile le plus aisé. Plutôt, le coût de branchement qui est en moyenne de 120 000 FCFA par ménage nécessite d'être revu à la baisse pour permettre d'éliminer le phénomène de « toile d'araignée », surtout dans les zones rurales et d'avoir plus d'abonnés formels. Même s'il advenait que le prix du kWh augmente, il est important que le coût du branchement reste bas.

**Tableau 6 Paiements et consommation d'électricité par quintile d'abonnés résidentiels (2013)**

	Valeur absolue	%
Paiements (FCFA) dont :	37 368 253 633	100%
• par le quintile (20%) supérieur	18 664 809 603	50%
• par le quintile (20%) inférieur	1 391 216 237	4%
Consommations (kWh) dont :	321 928 209	100%
• Par le quintile (20%) supérieur	147 295 782	46%
• Par le quintile (20%) inférieur	11 509 746	4%

Source : Base de données CEET.

Toutefois, le dispositif progressif mis en place permet aux plus riches de ne pas consommer plus d'électricité qu'il ne soit nécessaire. C'est ainsi que la tarification progressive est indirectement un succès en ce qui concerne le volet environnemental étant donné que l'élasticité-prix est en même temps forte et négative en ce qui concerne l'électricité. Lorsque le tarif de l'électricité augmente, la quantité demandée diminue sensiblement. Elle incite à la sobriété énergétique par le simple fait qu'à partir de 201 kWh consommé par mois le tarif passe de 84 FCFA à 114 FCFA/kWh soit une augmentation du tarif de 36%. De même, la tranche qui dépasse 350 kWh de consommation par mois est facturée au tarif de 120 FCFA/kWh au lieu de 114 FCFA/kWh soit une augmentation unitaire de 5%.

La tarification progressive au Togo deviendrait plus efficace pour les pauvres lorsqu'il sera possible d'inventorier les ménages qui s'associent pour partager la même facture d'électricité. Ceci permettrait de tenir compte de l'existence du système de toiles d'araignée ou tout simplement de l'association de plusieurs ménages pauvres à un même compteur. Pour le moment, ces données ne sont pas collectées.

La CEET compte 233 036 abonnés à fin 2013 dont 83% de ménages qui utilisent l'électricité pour les besoins domestiques. Il est fort de constater que le quintile supérieur, c'est-à-dire celui qui regroupe les ménages qui payent la facture la plus élevée contribuent à 50% des recettes de la CEET et le quintile inférieur y contribue pour 4 % (Tableau 6). Dans de telle condition l'application des différentes tranches ne pourrait générer les effets bénéfiques envisagés.

Avant d'envisager la différenciation du tarif en fonction des différentes catégories sociales, l'Etat devrait au préalable attacher plus d'importance à l'investissement afin que le plus grand nombre de togolais puisse avoir accès à l'électricité. La progressivité du tarif ne pourra pas du tout corriger le fait que le quintile supérieur des ménages paie et consomme au moins dix fois plus que le quintile inférieur. Plutôt, il suscitera que moins d'argent rentre dans les caisses de la CEET en provoquant la manipulation de compteurs électriques.

## 4.6 | Structure de la facture

La tendance au Togo comme dans le monde consiste à comparer les tarifs d'électricité domestique, dépourvus de taxes et de charges fixes. Ces tarifs partiels ne donnent pas une bonne indication sur la pression faite sur le revenu des ménages.

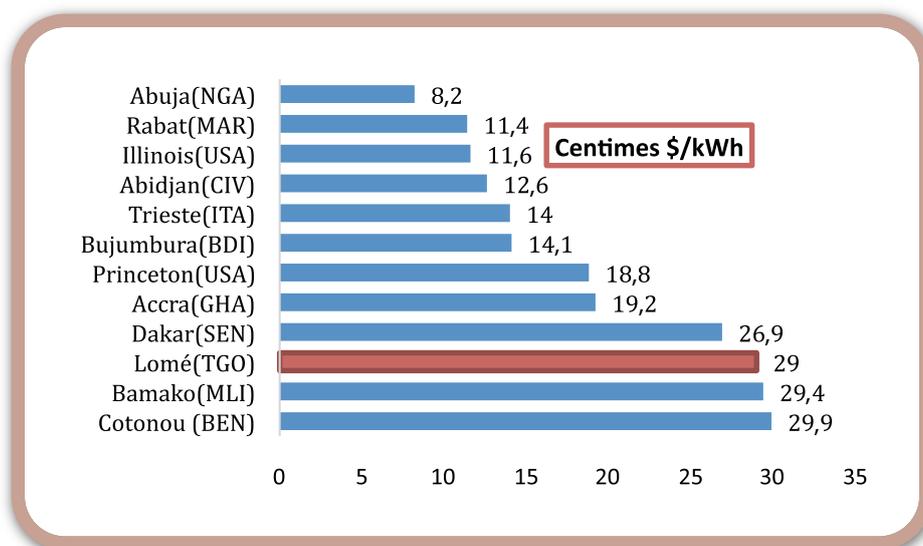
---

**Toutes charges et taxes comprises, l'électricité pèse plus lourdement dans le budget des ménages à Lomé (29,0 centimes \$/kWh) qu'à Abuja (8,2 centimes \$/kWh).**

---

Prenons l'exemple des factures de douze ménages situés dans 12 villes du monde : Abidjan, Abuja Accra, Bamako, Bujumbura, Cotonou, Dakar, Lomé, Princeton, Rabat, Schaumburg et Trieste. Chacun de ces ménages a une consommation théorique de 1000 kWh d'électricité par mois. Les 1 000 kWh sont pris pour cible afin de pouvoir traiter tous les niveaux de tarifs appliqués selon les différents paliers progressifs de consommation d'électricité. Une maison résidentielle de dix ampoules de 50 W avec 4 climatiseurs mis en marche six heures par jour consomment facilement 1 000 kWh par mois.

**Graphique 9** Comparaison de factures d'électricité TTC des villes du monde



Source : Traitement de factures des résidents et tarif des villes.

Les factures traitées dans notre échantillon montrent que le prix du kWh, toutes taxes comprises, varie du simple à plus du triple d'une ville à l'autre (Graphique 9). L'électricité pèse plus lourdement dans le budget des ménages à Cotonou (29,9 centimes \$/kWh), Lomé (29,0 centimes \$), Bamako (29,4 centimes \$) et Dakar (26,9 centimes \$).

Un peu partout dans le monde, trois grandes composantes sont inscrites dans les différentes factures d'électricité. Une première se rapporte à la quantité d'électricité réellement consommée, une deuxième part regroupe les coûts d'acheminement de l'électricité et une dernière composante précise les différentes taxes. Le Togo a élaboré un modèle de facture de fourniture d'électricité qui se subdivise en trois parties : les redevances, les consommations et les taxes. Cette organisation de la facture en trois composantes est presque similaire dans tous pays mais les appellations diffèrent d'un pays à l'autre.

La 1ère composante de la facture d'électricité vient du tarif de l'énergie effectivement consommée et exprimée en kWh. A titre d'exemple une ampoule de 100 W allumée pendant dix heures aura consommé 1000 Wh, équivalent à 1 kWh, qui est l'unité de mesure du tarif de l'électricité. Dans notre exemple, la part de cette composante représente 78% de la facture totale d'électricité domestique au Togo. Avec 23 centimes \$ par kWh pour la dernière tranche, Lomé applique pour les résidentiels un

**La part relative des taxes dans le prix de l'électricité  
est de 5% à Abuja et 15% à Lomé.**

tarif qui est parmi les plus élevés. Le tarif maximum du kWh d'électricité pour les ménages est aussi parmi les plus onéreux à Cotonou et Dakar (22 centimes \$) ainsi qu'à Bamako (25 centimes \$). Les quatre villes où le tarif de l'électricité est le moins cher dans notre échantillon sont Schaumburg et Abuja (7 centimes \$), Trieste (8 centimes \$) et Rabat (9 centimes \$). Par ailleurs, comme le montrent les graphiques n°10 à 21 ci-dessous, un tarif unitaire bon marché dans un pays ne signifie pas nécessairement que sa part relative dans le prix global est la moins élevée.

**La deuxième composante est celle des redevances et couvre toutes les charges en amont liées à la fourniture d'électricité ainsi qu'à l'amortissement mensuel des services et des puissances souscrites.** La facture du Togo comporte trois redevances. La 1ère se rapporte à la puissance souscrite, la 2ème à l'entretien du branchement et la 3ème à la location du compteur. Ils sont généralement des montants fixes mais peuvent être comme en Italie et ailleurs des montants variables qui se rapportent au voltage ou au kWh. La part de ces redevances dans la facture globale dépend d'un pays à l'autre et dépend aussi des entreprises de distribution. Tout naturellement, la part de ces redevances est bien plus élevée dans la facture des petits consommateurs. Pour notre exemple de 1 000 kWh de consommation mensuelle, elle varie largement de 1 à 39% du montant totale de la facture. Cette part s'élève dans les pays où les coûts de livraison d'électricité sont relativement plus valorisés que la consommation de l'énergie proprement dite. Avec 9% la facture globale, le Togo se trouve parmi les pays qui ont la part la plus faible de notre échantillon.

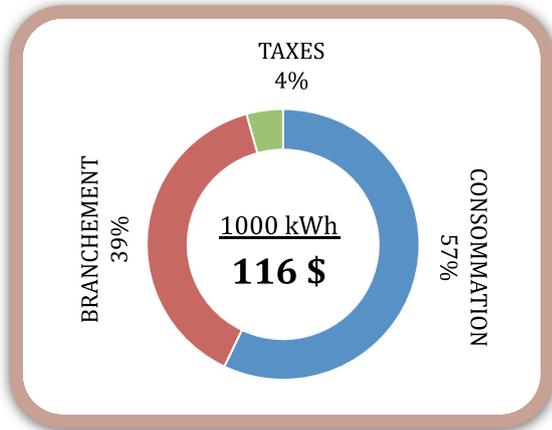


Siège de la CEB  
à Lomé

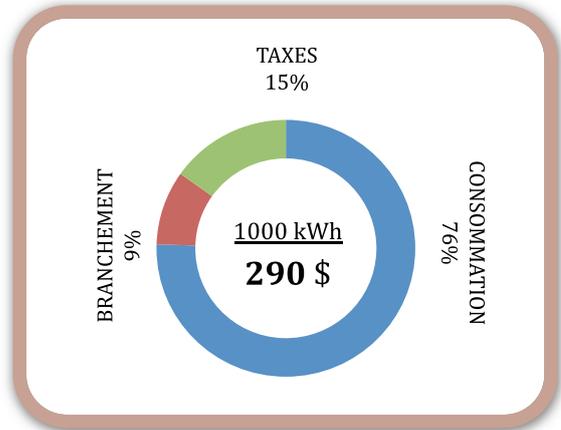
**Dans le prix de l'électricité payé il existe aussi une composante relative aux taxes et autres contributions.** Ces dernières couvrent beaucoup de domaines dépendamment des pays. Entre autres, il s'agit des taxes pour l'électrification rurale, la protection de l'environnement, la péréquation ainsi que la TVA. Dans notre échantillon, la part relative des taxes dans le prix de l'électricité domestique est la plus faible à Princeton (4%) et Abuja (5%) ainsi qu'à Bujumbura où il n'existe pas de TVA appliquée à l'électricité. Les taxes représentent une part importante du prix final d'électricité domestique en Italie (26%) et en Côte d'Ivoire (21%). Le Togo avec 15% se trouve à un niveau intermédiaire. Le Danemark qui ne fait pas partie de notre échantillon est un pays où plus de la moitié du prix payé par les consommateurs d'électricité domestiques sert à couvrir des taxes.

## 4.7 | Comparaison des factures de douze villes du monde

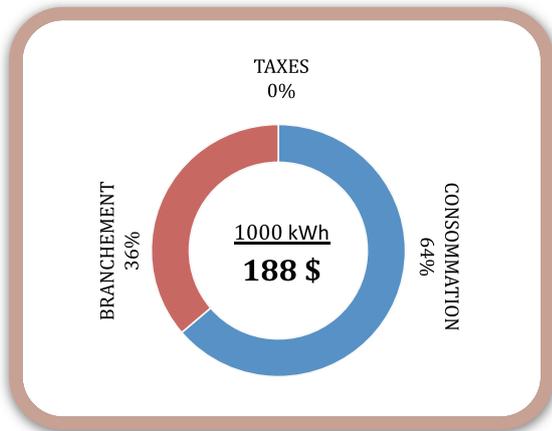
Graphique 10 Facture d'électricité, août 2014  
Schaumburg (Illinois -US)



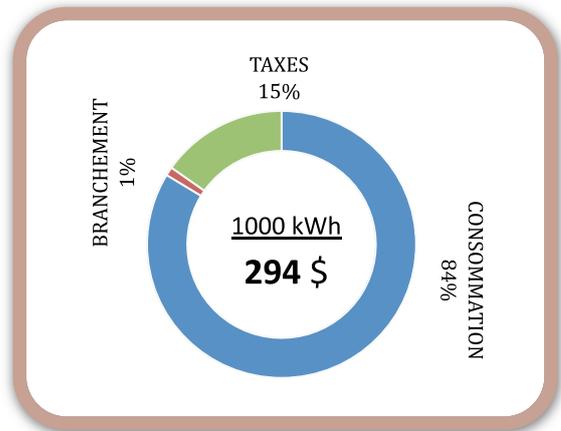
Graphique 11 Facture d'électricité, août 2014  
Lomé (Togo)



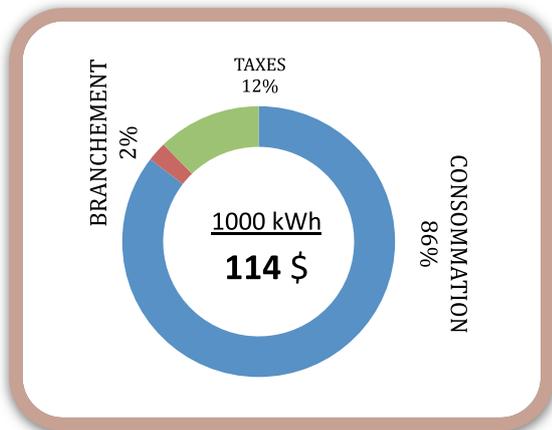
Graphique 12 Facture d'électricité, août 2014  
Princeton (New Jersey -US)



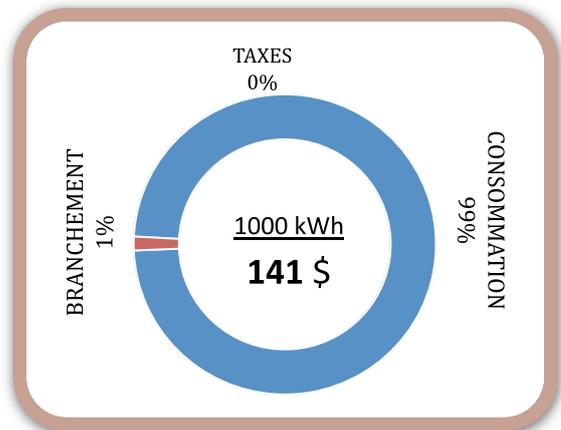
Graphique 13 Facture d'électricité, août 2014  
Bamako (Mali)



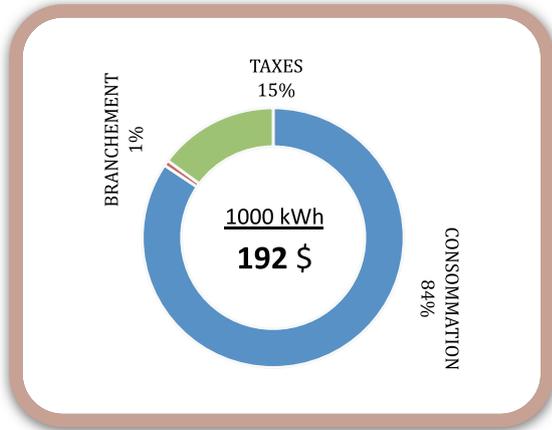
Graphique 14 Facture d'électricité, août 2014  
Rabat (Maroc)



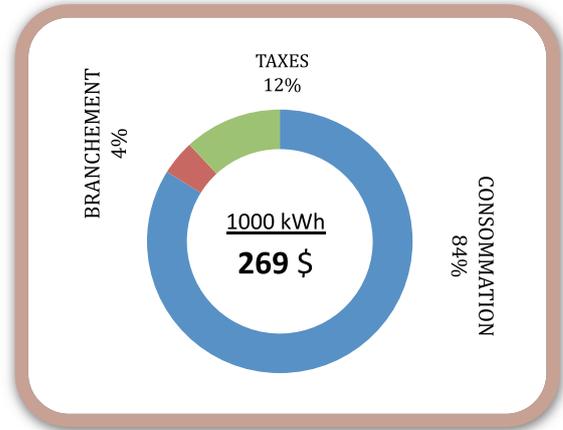
Graphique 15 Facture d'électricité, août 2014  
Bujumbura (Burundi)



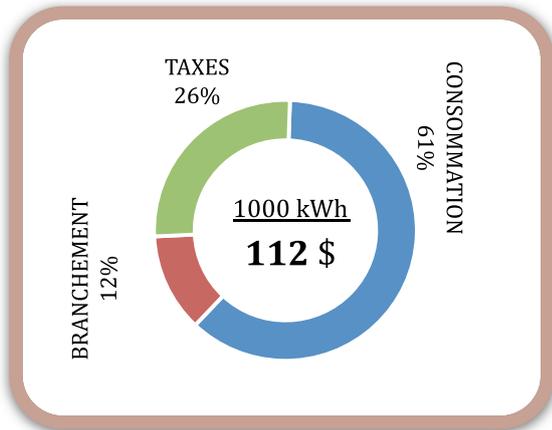
Graphique 16 Facture d'électricité, août 2014  
Accra (Ghana)



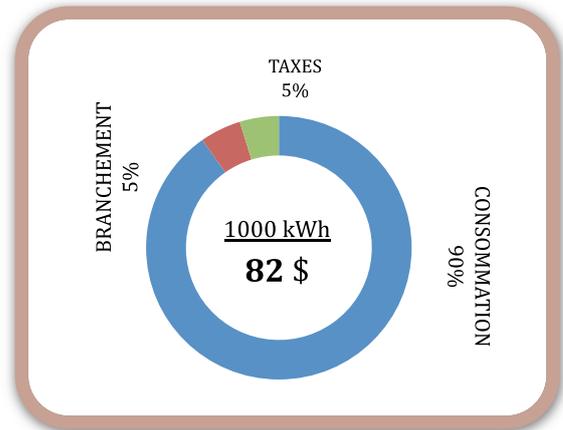
Graphique 17 Facture d'électricité, août 2014  
Dakar (Sénégal)



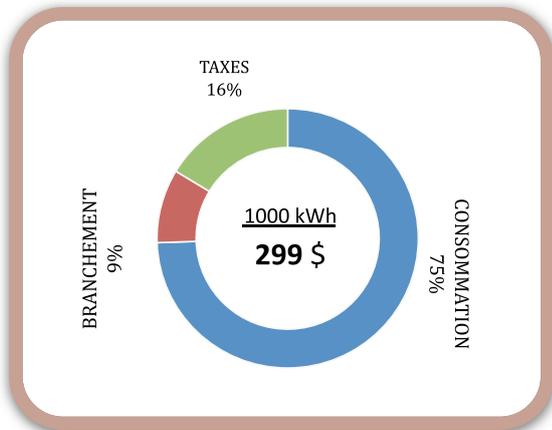
Graphique 18 Facture d'électricité, août 2014  
Trieste (Italie)



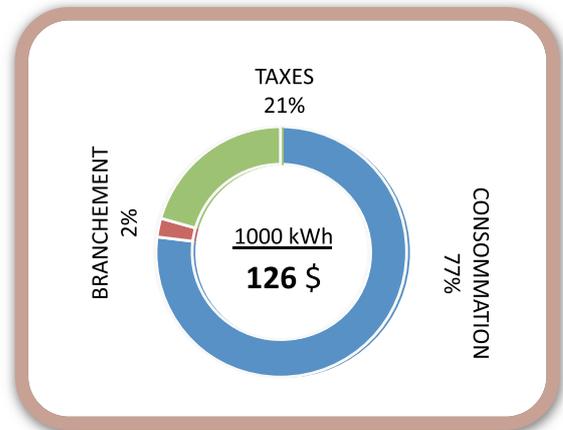
Graphique 19 Facture d'électricité, août 2014  
Abuja (Nigéria)



Graphique 20 Facture d'électricité, août 2014  
Cotonou (Bénin)



Graphique 21 Facture d'électricité, août 2014  
Abidjan (Côte d'Ivoire)



## 4.8 | Le coût alternatif de l'électricité

**Tableau 7** Fréquence des coupures d'électricité dans une usine du Togo

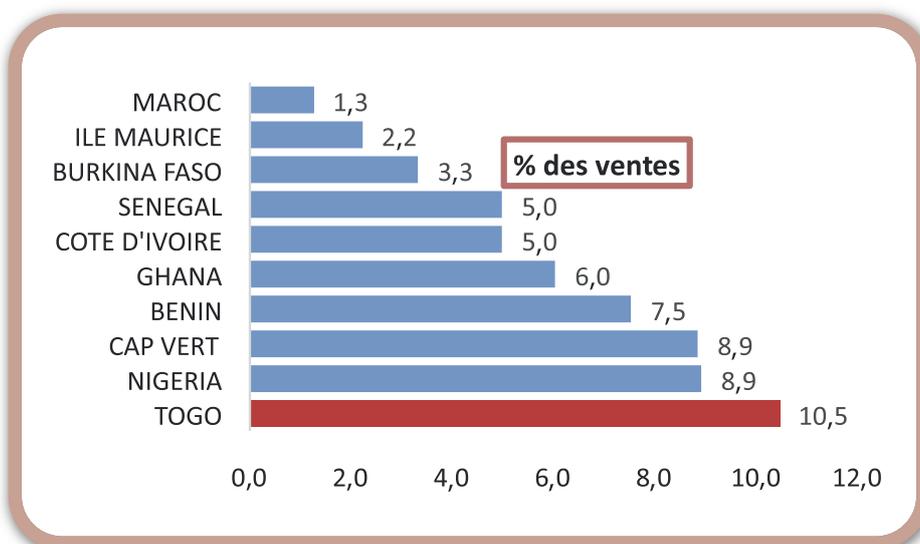
Nombre moyen de coupures par mois	13
Nombre de fois par mois on observe plus d'une coupure par jour	3
Durée maximum de coupure (Min)	60
Durée moyenne d'une coupure (min)	17
Durée minimum d'une coupure (Min)	4

Source : Enquête 2004 de l'étude.

Des données recueillies sur une période de trois mois dans une usine du Togo (juillet, août et septembre 2014) montre les fréquences de coupures d'électricité observées (tableau 7). Une moyenne observée de treize coupures par mois dont chacune dure en moyenne 17 minutes dénote que le système électrique n'est pas conçu, construit et exploité de telle sorte que les consommateurs ne subissent pas les conséquences des aléas d'approvisionnement du courant électrique. Une coupure d'électricité d'une durée de 10 minutes peut entraîner dans une usine du Togo l'arrêt de la production pendant plus de cinq heures. Il s'agit du temps qu'il faut pour débloquer certains bourrages, déboucher les circuits de passage des produits dans la chaîne de production et remplacer des pièces sensibles et défectives par les coupures et les retours brusques du courant électrique.

Une étude faite par Sofreco<sup>19</sup> en 2010 estime que les entreprises du Togo subissent environ une centaine d'heures de délestage par an. C'est le double de la tendance observée par la présente étude en 2014. En termes comptables, le graphique 22 produit par une étude de la Banque mondiale en 2010 indique que la part de la valeur des ventes

**Graphique 22** Perte de valeur attribuable aux pannes d'électricité (% des ventes)



<sup>19</sup> SOFRECO (2010), Réalisation de l'étude d'un plan stratégique du sous-secteur de l'énergie électrique au Togo, p. 54.

perdues (10,5%) par suite de pannes de courant est plus élevée au Togo que dans la plupart d'autres pays comparables.

**Depuis plusieurs années, pour pallier les coupures trop fréquentes, les ménages, les entreprises et les institutions publiques ont investi dans l'acquisition des groupes électrogènes.** Ceux qui ont des usines adaptées fonctionnent avec des turbines à vapeur plus coûteux en investissement mais plus rentables en termes de coût par kWh consommée. L'utilisation des groupes électrogène est la solution privilégiée pour parer aux pertes de production. Cette solution alternative s'est avérée assez onéreuse. Les industries du Togo estiment que le kWh produit par leur groupe électrogène coûte 4 à 6 fois le coût du kWh vendu par la CEET.

**La plupart de grandes industries du Togo se sont équipées de groupes diesel d'environ 10 MW pour s'alimenter en cas de délestage ou de coupure.** L'achat de ces groupes est estimé à environ 12 milliards FCFA sur la base de 400 \$/kW installé (200 000 FCFA/kW installé). Cela revient à un coût d'amortissement annuel d'un milliard de FCFA sur une période de douze ans avec une consommation de 130 GWh par an (représentant 14% de la consommation annuelle d'électricité). Dans ce cas particulier, le prix de la défaillance en HT (hors combustible) est estimé entre 500 FCFA/kWh et 1000 FCFA/kWh en fonction de la durée d'utilisation.

Rubriques	Usine A <sup>20</sup> (2013)	Usine B <sup>21</sup> (2008)
<b>I. COUTS VARIABLES</b>	<b>2 947</b>	<b>16 666</b>
1. Coût énergie	470	7 446
Electricité	415	-
Carburant & lubrifiants	55	-
2. Rémunération	627	7 376
3. Autres charges variables	1 850	1 844
<b>II. COUTS FIXES</b>	<b>3 154</b>	<b>18 294</b>
<b>III. COUT TOTAL (TC)</b>	<b>6 101</b>	<b>34 960</b>
<b>IV. CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4 421</b>	<b>54 361</b>
Coût électricité (en % CT)	6,8%	
Coût énergie (en % CT)	7,7%	21,3%

Source : Enquête 2013 et Banque mondiale, Etude DTIS, 2010.

**En 2013, une usine type du Togo opérant dans l'agro-industrie a consommé 4 millions de kWh pour un volume de production annuelle de 75 000 tonnes de matière, soit 53 kWh par tonne produite.** Les industries minières du Togo vont jusqu'à 110 kWh par tonne produite. La structure des coûts à partir de l'exemple du tableau 8 montre que l'énergie représente 7,7% des coûts totaux pour l'agro-industrie et 21,3% pour l'industrie minière. Les fréquentes pannes de courant, constituent un obstacle majeur pour les industries.

<sup>20</sup> Il s'agit d'une usine de l'agro-industrie d'une production matière de 75 000 tonnes.

<sup>21</sup> Il s'agit d'une Industrie minière d'une production matière de 842 000 tonnes.

**Une usine peut observer une moyenne de 13 coupures d'électricité par mois dont chacune dure en moyenne 17 minutes.**

**Les petites industries et commerces utilisent des groupes électrogènes de 50 à 100 kVA dont le prix peut être estimé à 1 millions FCFA le kW.** Un groupe de 1,5 kW à amortir sur 10 ans coûte 1,5 million de FCFA. Le coût de l'amortissement annuel serait de 150 000 FCFA. En comptant 100 kWh consommés par an, le coût de l'amortissement par kWh serait de 1500 FCFA. Ce groupe consomme environ 1 litre de Gazol à 600 FCFA pour 4 kWh, ce qui revient à 150 FCFA le kWh. Au total (1500+150=) 1650 FCFA/kWh est le coût unitaire que doit encourir dans l'hypothèse d'une utilisation de 100 heures de délestage par an.

**Le coût de la défaillance de la production, transport et distribution d'électricité pour le Togo devrait se situer entre 500 et 1500 FCFA/kWh pour les petites entreprises et les ménages.** Les ménages des villes s'équipent généralement de groupe électrogène de puissance variant entre 2 et 3 kVA. Les ménages démunis se contentent d'acheter des bougies ou du kérosène pour leur lampe à pétrole, soit un coût d'environ 500 FCFA/kWh. A titre d'illustration, un article paru dans Panapress le 10 août 2014 avec comme titre « La bougie coûte plus cher aux ménages que l'électricité au Burundi » indique qu'un ménage qui s'éclaire chaque soir, à raison de deux bougies de 19 centimes \$ la pièce, dépense 11,6 \$ au bout d'un mois, contre 3,2 \$ pour un autre ménage qui consomme, elle, sur la même période, l'énergie d'origine électrique.

**En effet, la capacité des pauvres à payer la consommation d'électricité ne doit pas être sous-estimée, même dans les zones rurales.** Même si le prix du kWh est cher, il conduirait à des économies de coûts de l'énergie pour les nouveaux clients qui paient plus cher l'éclairage au pétrole ou à la bougie.



**L'introduction des disciplines de la concurrence dans le secteur de l'électricité devrait contribuer à l'augmentation de sa production et du niveau d'accès de la population.**

**L**e Togo a fait des efforts louables ces dernières années qui ont permis de porter le taux d'accès à l'électricité de 20% en 2010 à 28% en 2014. Ce taux d'accès reste toutefois inférieur à la moyenne de 40% pour les pays de la CEDEAO et 35% pour les pays de l'Afrique subsaharienne. La situation actuelle est en déca de la norme minimale fixée par la CEDEAO à 50% de taux d'accès.

**L'objectif fixé dans le document national de « Stratégie de croissance accélérée, inclusive et de promotion d'emploi (SCAPE 2013-2017) » de porter la capacité de production de l'électricité de 161 MW en 2010 à au moins 300 MW en 2015, est loin d'être atteint.** Depuis 2010, le seul investissement probable avant 2020 concerne la construction d'un barrage hydraulique sur le site d'Adjarala (fleuve mono) pour une capacité de 147 MW à partager entre le Togo et le Bénin. Ces perspectives indiquent l'aggravation du déficit énergétique dans le court et moyen termes qui ne pourrait être comblé que par l'ouverture du segment de la production au secteur privé.

**Aussi, la SCAPE (2013-2017) indique que le tarif moyen de l'électricité basse tension au Togo était de 100 F CFA/kWh jusqu'en juillet 2009, tarif à comparer à une moyenne en Afrique subsaharienne de 56 F CFA/kWh, de 30 F CFA/kWh en Amérique latine et de 17 F CFA/kWh en Asie du Sud<sup>22</sup>.** Depuis lors, ces proportions de tarifs n'ont pas sensiblement changé. Le Togo fonctionne avec des prix de l'électricité fortement administrés qui ne sont pas assez influencées par les règles du marché et de la concurrence. L'application d'un tarif inférieur au prix de revient et en même temps relativement élevé par rapport au tarif appliqué dans le reste du monde, fait partie des contraintes majeures du Togo.

**En outre, les activités de production, de transport et de distribution de l'électricité ne sont pas suffisamment segmentées pour réaliser des économies d'échelle.** Elles sont plutôt gérées comme un tout, et dans certaines situations sans aucune distinction sur le plan comptable et fiduciaire des activités distinctes sur la chaîne de valeurs de l'électricité. Le Togo peut tirer des leçons sur les réformes déjà engagées au Ghana, Côte-d'Ivoire et Nigéria afin de réussir à intégrer son secteur de l'électricité aux vicissitudes des lois du marché.

**Les autorités togolaises sont conscientes que la forte présence de l'Etat et les monopoles sur la chaîne de valeurs de l'électricité sont en partie responsables des déficits financiers structurels des compagnies nationales d'électricité depuis plusieurs décennies.** Ces déficits se sont traduits par l'importation de l'électricité à plus

<sup>22</sup> République du Togo (2013), Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013 – 2017), p. 8.

de 70% et par l'incapacité institutionnelle à faire face à une demande agressive qui s'est traduit par l'acquisition informelle de l'électricité « toile d'araignée ». La forte augmentation de la demande d'électricité face à une offre timide a réduit les perspectives de croissance et de lutte contre la pauvreté.

**En somme, la faible production d'électricité et le tarif comparativement élevé réduisent le niveau de compétitivité des entreprises du Togo et ralentissent l'afflux des investissements.** Les défis actuels ne résident plus seulement dans l'assainissement financière des entreprises étatiques dans la chaîne de valeurs de l'électricité mais dans la nécessité de les réformer en profondeur. Une réforme structurelle et en profondeur des activités de production, transport, distribution et fourniture d'électricité, y compris la participation du secteur privé, permettra d'avoir une meilleure lisibilité sur la rentabilité des différents métiers de l'électricité. Ces restructurations déboucheront à d'autres mesures idoines pour la production de l'électricité en grande quantité et aux meilleurs coûts afin d'augmenter le niveau d'accès.

**Les défis à court et moyen terme pour l'Etat togolais résident dans la définition des modalités adéquates de mise en concurrence des producteurs d'électricité.** Ceux-ci devront vendre à des grossistes, eux-mêmes en concurrence, à travers des réseaux de transport et de distribution partiellement soumis aux forces du marché.

## | Bibliographie

- 1 Accord International Daho-Togolais de l'Electricité du 27 juillet 1968 portant création de la Communauté électrique du Bénin (CEB).

---

- 2 Loi n° 2006-005 du 03 juillet 2006 sur l'Accord international portant Code Bénin-Togolais de l'Electricité

---

- 3 Ordonnance N°63 – 12 du 20 mars 1963 portant création de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET)

---

- 4 Marcel Boiteux (2014), l'électricité entre monopole et compétition, Académie des sciences morales et politiques, Juin 2004, 5p.

---

- 5 Arrêté interministériel N°019/MME/MEF/MPR-PDAT/MCPSP du 26 novembre 2010 portant fixation des tarifs de vente de l'énergie électrique au Togo

---

- 6 Arrêté N°33/MTP/TP du 16 juillet 1963 portant fixation du prix de vente de l'énergie électrique à Palimé, Togo.

---

- 7 Convention du 19 octobre 2006 de concession pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation de la centrale thermique de Lomé signé entre la République togolaise et la société ContourGlobal Togo SA.

---

- 8 Décret N° 2007-057/PR du 14 mai 2007 portant autorisation de signature du contrat d'achat/vente d'énergie électrique au Togo.

---

- 9 CEET, CEB, SBEE, Situation croisée créances-dettes au 1er sept. 2014.

---

- 10 CEET, Chiffres caractéristiques de la direction commerciale et de la clientèle, 2013, 12 p.

---

- 11 Compagnie énergie électrique du Togo (CEET), Rapport d'activités de la Direction commerciale et de la clientèle, juillet 2014, 43 p.

---

- 12 CEET, gouvernance énergétique défaillante, Fraternité N°158 du 22 oct. 14, Togo, p.2

---

- 13 Intervention du ministre des Mines et de l'Energie du Togo, Noukopou Dammipi à Dubaï à l'occasion du Forum mondial de l'énergie, le 21 oct. 2013. Voir le site <http://www.republicoftogo.com>, 22/10/2013.

---

- 14 SOFRECO (2010), Réalisation de l'étude d'un plan stratégique du sous-secteur de l'énergie électrique au Togo, 213 p.

---

- 15 Gbaty Gbandey, Robil Nassoma, Politique nationale de l'énergie, ppt. présentation, Ministère de l'Energie et des Mines, Togo, 17 juillet 2014, 55 diapositifs.

- 16 Banque mondiale, TOGO - Relancer les Secteurs Traditionnels et Préparer l'Avenir : Une stratégie de croissance tirée par les exportations, DTIS, Septembre 2010, 238 p.

---

- 17 Banque Mondiale, Togo - Revue du sous-secteur de l'électricité, avril 2013, 93 p.

---

- 18 Panapress, La bougie coûte plus cher aux ménages que l'électricité au Burundi », 10 août 2014.

---

- 19 Nigeria, Electric Power Sector Reforms Act, 2005.

---

- 20 Raymond John Lartey (2009), Transition from monopoly to liberalized electricity market in Ghana: Why is the industry not attracting private investors? University of Dundee (Scotland, UK), 12 p.

---

- 21 Republic of Ghana, Volta River Development (Amendment) Act, 2005.

---

- 22 Amidou Traoré (2013), La production privée d'électricité : le modèle ivoirien, dans Secteur Privé & Développement, www.proparco.fr, nov. 2013, 3 p.

---

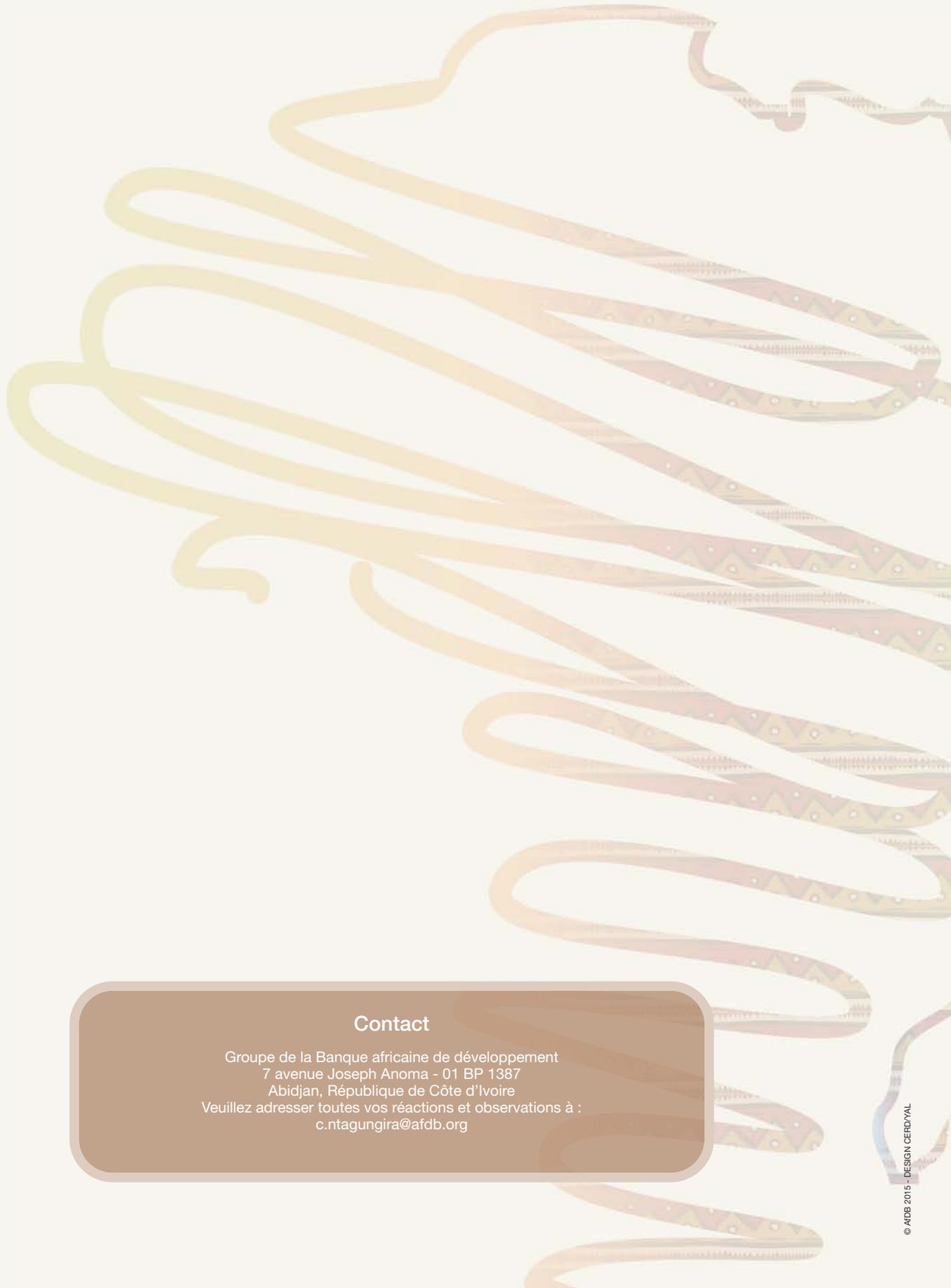
- 23 Structures tarifaires de l'électricité pour les clients résidentiels par pays, 2014 dans <http://tarification-progressive-de-lenergie.com/>

---

- 24 Côte d'ivoire, Loi n°2014-132 du 24 avril 2014 portant code de l'électricité.

---

- 25 Camara Mamadouba (2006), L'abordabilité du coût d'utilisation des services d'électricité aux pauvres dans un contexte de privatisation au Togo, mémoire D. E. S. S, Université de Cocody, Côte d'ivoire, Juin 2006.



## Contact

Groupe de la Banque africaine de développement  
7 avenue Joseph Anoma - 01 BP 1387  
Abidjan, République de Côte d'Ivoire  
Veuillez adresser toutes vos réactions et observations à :  
[c.ntagungira@afdb.org](mailto:c.ntagungira@afdb.org)